

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE  
PRESENTÉ A  
L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAITRISE ES ARTS (ETUDES QUEBECOISES)

PAR  
ANDRE AUDET

B. Sp. LETTRES (LITTERATURE QUEBECOISE)

POUVOIR, CONTROLE SOCIAL  
ET VIE QUOTIDIENNE A SAINT-HILARION  
1870 - 1925

MAI 1980

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

POUVOIR, CONTROLE SOCIAL ET VIE QUOTIDIENNE

A SAINT-HILARION 1870-1925

Au XIX<sup>e</sup> siècle et encore au XX<sup>e</sup> siècle, le curé au Québec domine la vie paroissiale tant au point de vue matériel que spirituel. Une lecture des Cahiers de prônes de la paroisse de Saint-Hilarion nous permet de constater l'ampleur et l'intensité du contrôle exercé par le curé, non seulement sur la vie chrétienne de ses paroissiens mais dans tous les domaines de l'activité sociale ou presque.

Sur quoi se fonde le pouvoir du curé? Il nous apparaît comme la conjugaison de plusieurs éléments: la foi des paroissiens, son degré d'instruction, sa fonction et les attributs de l'institution ecclésiale du clergé qui lui donne une si grande influence et lui permettent d'exercer ce contrôle.

Ce pouvoir est consolidé par le prône dominical et les offices religieux. C'est à cette occasion qu'il joue le rôle d'informateur et d'informé dans ce microcosme isolé des grands centres. Il peut tamiser les informations, voire même les contredire avec l'assurance qu'il aura des auditeurs.

Ce pouvoir a cependant des limites. Les nombreuses exhortations rapportées dans notre étude illustrent bien qu'une proportion variable de la population demeure inattentive à ses directives ou encore s'oppose à ses volontés. A Saint-Hilarion, cette proportion ne semble pas négligeable.

Enfin, l'étude des prêches nous a révélé les méthodes, les formes et les styles du contrôle exercé par le curé. Tel était notre objectif.

Serge Gagnon  
Directeur du mémoire

André' Hudet  
Auteur du mémoire

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de thèse M. Serge Gagnon, pour l'encouragement qu'il m'a prodigué, des premières ébauches jusqu'à la correction des épreuves. Ses conseils, sa grande compréhension et ses largeurs de vues m'ont facilité de beaucoup la tâche.

Aussi, toute ma gratitude à l'endroit de MM. René Hardy et Normand Séguin pour leurs suggestions et leur bienveillante collaboration.

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS . . . . .	ii
TABLE DES MATIERES . . . . .	iii
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	v
INTRODUCTION. . . . .	1
CHAPITRE PREMIER: <u>Population et société</u> . . . . .	6
1. APERCU SUR LA POPULATION DE SAINT-HILARION. . . . .	7
2. UNE SOCIETE QUASI-AUTARCIQUE. . . . .	14
CHAPITRE II: <u>Perceptions et murmures</u> . . . . .	21
1. PERCEPTION DU REVENU CURIAL . . . . .	22
2. LES EXIGENCES DE L'INSTITUTION ECCLESIALE . . . . .	28
CHAPITRE III: <u>L'empire sur les âmes</u> . . . . .	42
1. MISERES DE LA VIE QUOTIDIENNE . . . . .	43
2. DE L'EDUCATION. . . . .	47
3. INTERDITS AUTOEUR DE CERTAINS COMPORTEMENTS SOCIAUX: LE REPOS DOMINICAL, LE TRAVAIL ET LES VOYAGES . . . . .	60
4. LA CHAIR ET LA FETE . . . . .	66
5. LA TEMPERANCE . . . . .	71
CHAPITRE IV: <u>La vie chrétienne</u> . . . . .	78

1. L'ASSISTANCE AUX OFFICES . . . . .	79
2. LA DISCIPLINE AUX OFFICES. . . . .	84
3. FREQUENTATION DES SACREMENTS . . . . .	93
4. PROMOTION DES SOCIETES, OEVRES ET LITTERATURES SPIRITUELLES. . . . .	95
CONCLUSION . . . . .	101

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES MANUSCRITES

Archives de la paroisse de Saint-Hilarion. Elles constituent l'essentiel de notre documentation. Cahiers de prônes. 9 vol.: 1) 1870-1880; 2) 1880-1890; 3) 1890-1895; 4) 1895-1901; 5) 1901-1904; 6) 1904-1908; 7) 1908-1914; 8) 1914-1918; 9) 1918-1925.

Archives de l'Archidiocèse de Québec. Nous avons consulté les Rapports annuels du curé de Saint-Hilarion et la correspondance qu'il adresse à l'évêque de 1853 à 1903. Les Rapports annuels sont classés sous la cote AAQ 61 CD Saint-Hilarion I.

### SOURCES IMPRIMEES

#### Appendice au Rituel Romain

réédités par ordre des pères du premier conseil plénier de Québec, Québec, Impr., de l'Action Sociale, 1919.

L'Echo de Charlevoix, hebdomadaire, Baie Saint-Paul, 1897-1907.

Rapport du Ministère de l'Agriculture.

Recensements du Canada, 1861, 1871, 1881, 1891, 1901, 1911, 1921.

## OUVRAGES GENERAUX

Allaire, J.-B.-A., Dictionnaire biographique du clergé canadien français, Saint-Hyacinthe, Imprimeur de "La Tribune", 1908.

Blanchard, Raoul, L'Est du Canada français, Montréal, Beauchemin, 1935, tome 2.

Boilleau-Gauldrée, Paysan de Saint-Irénée, in Pierre Savard (éd), Paysans et ouvriers québécois d'autrefois, Les cahiers de l'Institut d'histoire, Québec, P.U.L., 1968.

Charbonneau, Hubert, La Population du Québec: études rétrospectives, Montréal, Boréal Express, 1973.

Deschamps, C.-E., Municipalités et Paroisses dans la province de Québec, Québec, Imprimeur de la Reine, 1896.

Frénette, Chanoine F.-X.-Eug., Notices biographiques et notes historiques sur le diocèse de Chicoutimi, Chicoutimi, 1945.

Gagnon, S., et R. Hardy, L'Eglise et le Village au Québec, 1850-1930, Montréal, Leméac, 1979.

Gérin, Léon, Le type économique et social des canadiens. Milieux agricoles de traditions françaises. Montréal, Fides, 1948.

Labarrère-Paulé, André, L'instituteur laïque canadien français au XIX<sup>e</sup> siècle, in Marcel Lajeunesse, L'Education au Québec XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Montréal, Boréal Express, 1971.

Lajeunesse, Marcel, L'Education au Québec XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Montréal, Boréal Express, 1971.

Langevin, Hector, Droit administratif ou manuel des paroisses et fabriques, Québec, sans éditeur, 1ère édition, 1863, 2ième édition, 1878.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Chicoutimi, Chicoutimi, sans éditeur, 1903.

Mignault, P.-B., Le Droit Paroissial, Montréal, Beauchemin et Fils, 1893.

Séguin, Normand, La conquête du sol au XIX<sup>e</sup> siècle, Trois-Rivières, Boréal Express, Coll. 17/60, 1977.

Tremblay, Nérée, Monographie de Saint-Hilarion, Québec, Charrier et Dugal, 1948.

#### OUVRAGES CONSULTÉS

Dumont, F., et J.-P. Montminy, Le pouvoir dans la société canadienne française, Troisième colloque de la revue Recherches Sociographiques, P.U.L., Québec, 1966.

Falardeau, J.-C., "Les recherches religieuses au Canada français" in Situation de la recherche sur le Canada français (Québec, 1962):pp. 209-228.

Hamelin, L.-E. et C.-L. Hamelin, Quelques matériaux de sociologie religieuse canadienne, Montréal, Ed. de février, 1956.

Harvey, Vincent R.P. et autres, L'Eglise et le Québec, Ed. du Jour, Montréal, 1961.

Martin, Y. et M. Rioux, La société canadienne française, Hurtubise HMH, Montréal, 1971.

Voisine N. et autres, Histoire de l'Eglise catholique au Québec 1608-1970, Montréal, Fides, 1971.

## INTRODUCTION

Est-il exagéré de supposer que le statut et les fonctions du curé dans la paroisse québécoise traditionnelle le disposent à orienter les conduites individuelles et à discipliner cette communauté en imposant son code de valeurs? C'est ce phénomène que nous avons voulu étudier à Saint-Hilarion pour mieux en mesurer l'ampleur et en discerner l'intensité. A travers les Cahiers de prônes, sources encore peu exploitées et pourtant riches de renseignements sur les aspects les plus divers de la vie sociale, nous avons relevé et analysé les notations des différents curés concernant la perception des revenus ecclésiastiques, l'administration de la fabrique, les misères quotidiennes, l'éducation, la moralité et la vie chrétienne des paroissiens. Ces écrits, le plus souvent des exhortations, nous informent autant des valeurs proposées que des réactions des paroissiens. En les analysant ici, nous visons à illustrer l'ascendant du curé sur ses paroissiens tant au plan spirituel que profane.

En vertu de leur fonction, les curés sont les seuls responsables de l'état des Cahiers de prônes. La richesse des informations qu'ils contiennent varie donc suivant la personnalité des individus en poste. L'évaluation du rôle

et de l'influence du curé, à partir de cette seule source et au moyen de notre méthode qui consiste à relever les diverses notations inscrites dans les prônes, risque donc d'être fausse par l'état de la source. Dans le cas de Saint-Hilarion, ce problème est mineur. Durant la période retenue pour les fins de l'enquête, il n'y a qu'un curé au verbe réservé, mais la longue période d'une quinzaine d'années pendant lesquelles il a dirigé la paroisse fait ressortir suffisamment d'éléments pour nous éclairer et nous permettre une évaluation. Du reste, le problème de la qualité de la source utilisée a imposé les limites chronologiques de cette étude aux années 1870-1925. Bien que le premier livre des prônes débute en 1864, avec l'arrivée du premier curé résidant, les remarques consignées étaient trop irrégulières pour fournir une vue d'ensemble. De même, le choix de 1925 n'est pas arbitraire: les prônes de la décennie 1925-1935 n'ont pu être retrouvés.

L'ascendant du curé de Saint-Hilarion se manifeste sous des formes et des styles qu'une autre communauté ne saurait peut-être pas admettre. Voilà pourquoi il importe de connaître les caractéristiques socio-économiques de cette paroisse pour étudier le leadership spirituel du curé.

Saint-Hilarion est située au cœur du comté de Charlevoix à 500m. d'altitude, dans les ondulations du plateau intermédiaire qui s'étend de Québec au Saguenay entre les

rebords du littoral et les Laurentides<sup>1</sup>. Elle est située à environ 20 kilomètres de Baie Saint-Paul, à 14 kilomètres des Eboulements et à 115 kilomètres de Québec.

Encore dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le comté de Charlevoix est difficile d'accès par terre. Le "chemin des caps" qui le relie à la côte de Beaupré depuis 1825 demeure fort médiocre. Le voyageur venant de Québec qui emprunte ce chemin à destination d'une paroisse de Charlevoix doit compter de trois à quatre jours pour parcourir le trajet. On préfère donc communiquer par la voie d'eau. Mais encore le voyageur ne se déplace que pour la stricte nécessité, car la goélette qui constitue le principal moyen de navigation de cette époque sert surtout au ravitaillement de ces petites populations isolées les unes des autres et permet aux habitants de Charlevoix d'exporter à l'occasion leur bois ou leur surplus de denrées.

Peuplée depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, cette région compte 15,223 habitants vers 1870. Comme dans l'ensemble du Québec, une forte émigration, commencée au début du XIX<sup>e</sup>

---

1. Raoul Blanchard, L'Est du Canada-français, Tome 2, "Les paroisses du plateau intermédiaire", p. 354.

siècle, persiste. La conquête des terres neuves sur le plateau intermédiaire depuis cette date n'a guère freiné ce mouvement d'exode. L'économie du comté est basée sur une agriculture de subsistance. Les espaces cultivables sont exigus et les sols, pauvres en général. Il n'est pas rare que l'habitant de Charlevoix connaisse une existence proche de la misère s'il ne se déplace pas à l'extérieur du comté en vue de chercher d'autres revenus. Une esquisse démographique et socio-économique de la paroisse illustre d'ailleurs ce phénomène.

## CHAPITRE PREMIER

### Population et société

## 1. APERCU SUR LA POPULATION DE SAINT-HILARION

L'étude de la population de Saint-Hilarion veut poser quelques jalons sur le début du peuplement de la paroisse, la composition sociale, la famille et la mobilité géographique de ce groupement humain. Malgré les lacunes de nos données, nous pouvons constater jusqu'à quel point le curé est en mesure de connaître et de suivre le comportement de la population puisque c'est de lui qu'émanent la plupart des renseignements. Il n'est pas sans intérêt ici de retenir les renseignements que le curé nous fournit relativement aux mouvements migratoires et aux migrations saisonnières. Ce chapitre fixe les contours du champ paroissial où évoluent les acteurs en présence.

### 1.1 Les sources

Les renseignements sur la population proviennent des rapports annuels des curés concernant les trente-trois premières années. Pour les années 1903-23, nous avons emprunté nos données aux Cahiers de prônes. Nous avons confronté les chiffres à ceux fournis par les Recensements du Canada.

Nos principales sources manuscrites comportent de nombreuses lacunes et imprécisions. Les changements de curé causent des ruptures qui nous imposent des séries discontinues;

alors que certains titulaires inscrivent dans les Cahiers de prônes tout ce qu'ils observent, d'autres se limitent à l'essentiel: il est impossible par exemple d'obtenir des séries complètes sur les naissances et les baptêmes, les cultivateurs résidents et non-résidents, les ménages à famille élargie, les emplacitaires, etc. D'autre part, le Rapport annuel n'est pas toujours fait au même moment. Ces quelques indications nous révèlent les difficultés d'interprétation auxquelles nous ferions face dès lors que nous entreprendrions une étude plus approfondie. Heuristiquement, nous avons tout au plus à observer des phénomènes d'ensemble sur la population. Nous sommes en cela suffisamment pourvus par nos sources.

### 1.2 Le peuplement

D'abord désigné sous le toponyme Canton de Settrington<sup>2</sup>, ce territoire est concédé en 1832 à 60 habitants des Eboulements. Ceux-ci rétrocèdent leurs droits quelques jours plus tard à deux notaires de Québec qui laissent à leur agent des terres le soin de trouver preneurs. "Cet agent, nous dit Nérée Tremblay, était d'une honnêteté douteuse, (il) spéculait sur la

---

2. C.-E. Deschamps, Municipalité et Paroisses dans la Province de Québec, Québec, 1896, p. 1177.

vente (et) chargea plus que le prix exigé par les propriétaires"<sup>3</sup>. Cette tentative de spéculation reflète bien le manque chronique de terres à cette époque dans les localités du "bord de l'eau".

En 1851, le Recensement du Canada signale la présence de 241 habitants formant 52 familles; faible bilan après un quart de siècle d'occupation. Ce filet de population est rattaché à la paroisse Notre-Dame de l'Assomption des Eboulements, localité qui borne la paroisse du côté sud et lieu d'origine du plus grand nombre des habitants. Au cours de la décennie suivante, ce canton, érigé en municipalité en 1855, en paroisse en 1860, double sa population de 1860 à 1871. Ensuite elle s'accroît à un rythme assez régulier jusqu'en 1893. Mais l'augmentation d'une année est souvent annulée l'année suivante par le départ de plusieurs familles vers les Etats-Unis, les villes ou les terres neuves du Québec. Tout de même, la population passe de 871 habitants en 1871 à 1,100 en 1884 et à 1,390 en 1893. Puis elle décline jusqu'en 1921. Réduite alors à 915 "âmes", elle demeure stable durant les deux décennies suivantes.

---

3. Nérée Tremblay, Monographie de Saint-Hilarion, Québec, Charrier et Dugal, 1948, p. 13.

### 1.3 Distribution de la population

L'administration paroissiale distingue ceux qui cultivent de ceux qui ne vivent pas de l'agriculture. Les cultivateurs constituent l'immense majorité. Ils augmentent jusqu'en 1895, alors que les emplacitaires conservent une moyenne relativement stable de 15%. Qui sont ces derniers? Des journaliers, nous dit le curé, quelques marchands, meuniers, instituteurs (trices), forgerons, propriétaires de scieries et fromager. Sans doute, certains emplacitaires pratiquaient dans une certaine mesure le travail de la terre comme activité accessoire: jardinage restreint, culture de petits fruits...

### 1.4 Autour de la famille

On célèbre une dizaine de mariages annuellement à Saint-Hilarion. De ces unions, prolifèrent des naissances, faisant monter le taux de natalité jusqu'à 60 pour mille avant le début du présent siècle.\* Entre 1900 et 1920, ce taux baisse de 20% sans qu'on puisse savoir si c'est un des effets du vieillissement de population. Le taux annuel moyen de natalité se maintient autour de 50.3 pour mille, alors que celui du Québec (incluant les villes) se situe à 37.9 entre 1921 et 1925.

Cette faible modification du régime démographique est

\*De 1881 à 1890 la paroisse ne compte guère plus de mille habitants et le nombre des naissances oscille entre 57 et 64.  
AAQ.

due au caractère traditionnel et aux nécessités de la vie de ces ruraux qui ont besoin d'une main-d'oeuvre familiale abondante. Nos données confirment les énoncés de Henripin et Peron sur la "transition démographique de la Province de Québec" en regard du haut taux de natalité des Canadiens français. Ceux-ci s'appliquent parfaitement à la population de Saint-Hilarion:

Peut-être la plupart des familles n'ont-elles tout simplement pas eu les connaissances nécessaires pour limiter la dimension de leur famille plus tôt. L'obéissance à la doctrine catholique a probablement été un instrument important dans cette absence de connaissances, elle l'a sûrement été pour ce qui concerne l'abstention de l'usage des moyens contraceptifs 4.

En moyenne, la famille de Saint-Hilarion se compose de 8 à 9 membres. Il nous est difficile d'en décrire la composition exacte en raison des limites de notre étude. Nous aimerais attirer par ailleurs l'attention sur la proportion des maisonnées à familles multiples. Le curé Langlais<sup>5</sup> parle de 18 à 20. Lauriot<sup>6</sup> évalue cette proportion à une cinquantaine. Tremblay<sup>7</sup> en dénombre autant en 1911. S'agit-il de familles apparentées? Nous ne pouvons l'affirmer. Ce nombre

- 
4. Hubert Charbonneau, La population du Québec: études rétrospectives, Montréal, Boréal Express 1973, p. 41.  
 5. J.-B.I. Langlais, curé de Saint-Hilarion de 1874 à 1877.  
 6. L.-J.E. Lauriot, curé de Saint-Hilarion de 1881 à 1890.  
 7. L.-P. Tremblay, curé de Saint-Hilarion de 1906 à 1924.

a fluctué bien sûr, mais cette indication nous semble significative. Nous avons là un signe certain de pauvreté commune aux paroisses rurales de l'époque; signe que nous retracions également dans le nombre souvent important des maisons inoccupées: vingt, trente et plus sont abandonnées par des individus et des familles<sup>8</sup>.

### 1.5 Le mouvement migratoire

La connaissance du mouvement migratoire est suffisamment révélatrice pour les années 1870 à 1890, en dépit des séries lacunaires dont nous devons nous contenter. Le curé s'intéresse au mouvement de la population ne fut-ce que pour répondre aux ordonnances de l'évêque. En général, le curé note le nombre de familles nouvelles, inscrit le lieu de leur provenance. Il fait de même pour celles qui émigrent.

La mobilité géographique est d'abord observable à l'échelle de la région de Charlevoix, puis à celle de Québec. A partir de 1888, on remarque les départs en direction des Etats-Unis; plusieurs semblent temporaires. La seconde

---

8. Dans bien des cas, la misère constraint bon nombre de ces individus et de ces familles à l'exode. A maintes reprises, le curé signale dans son Rapport annuel qu'il y a "beaucoup de pauvreté à Saint-Hilarion".

observation a trait à l'excédent des départs sur celui des arrivées. Les deux décennies postérieures à 1890 sont éloquentes à ce sujet: 163 familles ont quitté la paroisse et 86 seulement les ont remplacées. D'ailleurs, l'accroissement naturel durant la période étudiée aurait dû augmenter la population d'environ 1,750 habitants selon notre estimation, alors qu'après 50 ans, cet accroissement est inférieur à 100 habitants.

Aucun pasteur n'a réagi contre ce courant migratoire débutant dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Au contraire, Tremblay incite en 1916 ses paroissiens à "tenter fortune sur des terres de l'Abitibi".

Parallèlement à l'émigration définitive, il y a de nombreuses migrations saisonnières qui sont aussi difficiles à estimer. Le curé nous donne à quelques reprises des approximations et note les lieux de ces migrations saisonnières qui vont généralement de la fin juin à la fin novembre. Il écrit dans son Rapport annuel<sup>9</sup> de 1882: "25 à 30 voyagent constamment à Ottawa, aux Etats". Tenait-il une comptabilité rigoureuse? Il ne semble pas puisque l'année suivante les chiffres notés sont beaucoup plus importants: "Pour six mois

---

9. Les rapports annuels et la correspondance adressés à l'évêque sont classés sous la cote AAQ 61 CD Saint-Hilarion 1, aux Archives de l'Archidiocèse de Québec. Désormais nous utiliserons l'abréviation AAQ.

ou un an ou moins longtemps, près de 100 hommes dont au-delà de 60 jeunes sont allés dans les chantiers à Ottawa ou Québec, il y a quelques jeunes filles engagées dans les paroisses environnantes". Le curé Simard, en 1889, confirme le nombre aussi élevé de départs temporaires; il en dénombre une centaine.

Si le curé ne décourage pas l'émigration, il surveille cependant les départs saisonniers; non qu'il les défende, car il y va de la subsistance de ces migrants qui ramènent le numéraire dans la paroisse, mais il prodigue maints conseils afin de préserver l'intégrité morale de ces groupes mis au contact de l'étranger. Les nombreux départs et arrivées demandent au curé une attention constante; c'est peut-être ce mouvement de population qui l'incite à redoubler de vigilance. S'il sermonne, c'est donc pour mieux prévenir les désordres.

## 2. UNE SOCIETE QUASI AUTARCIQUE

L'agriculture est l'activité économique presqu'exclusive de cette localité constituée de petits propriétaires qui cultivent des terres de qualité médiocre. Il ne se trouve ni avocat, ni notaire, ni <sup>10</sup>médecin à Saint-Hilarion. Les affaires

---

10. Il y eut un <sup>10</sup>médecin de 1893 à 1896.

requérant des services professionnels se transigent à Baie Saint-Paul.

Ce chapitre vise à décrire les principaux aspects du mode de vie des habitants de Saint-Hilarion. Nous nous attarderons davantage aux moyens de subsistance. Ce faisant, nous croyons fournir des renseignements indispensables à la compréhension du rôle et de la portée de l'action sociale et spirituelle du curé.

Regardons de plus près le type d'agriculture pratiquée à Saint-Hilarion puisqu'il s'agit du principal moyen de subsistance. Jetons d'abord un coup d'oeil sur la superficie du sol occupé, les sortes de cultures, la production et finalement, sur la ferme<sup>11</sup>.

## 2.1 Superficie du sol occupé

De 1871 à 1891, les fermes apparaissent de dimension modeste comme ailleurs au Québec: 60% des propriétaires agricoles possèdent des terres de 100 acres et moins, environ 15% de 200 acres et plus. Ces superficies de terres "dites

---

11. Cet aperçu sommaire sur l'agriculture de la localité est basé en grande partie sur les Recensements du Canada. Les difficultés qu'entraîne l'exploitation de cette source nous contraignent à n'offrir qu'une vision d'ensemble cohérente bien que limitée.

"occupées" se trouvent accrues considérablement en 1921; au point de nous faire croire, à première vue, à l'apparition d'une catégorie "supérieure" de propriétaires agricoles: 40% d'entre eux ont des terres de plus de 200 acres et de plus de 300 acres. Nous doutons que cela soit le cas. Comme nous le fait remarquer Normand Séguin: "référer à l'étendue des terres dites "occupées" aux termes des recensements pour mesurer les progrès agricoles ou les reculs des exploitations agricoles fausse tout simplement la perception du phénomène<sup>12</sup>". Une concentration plus apparente que réelle du domaine foncier s'explique peut-être par l'acquisition de terres non défrichées que les propriétaires achètent pour diverses raisons: futur établissement des membres de la famille, bois de chauffage ou le commerce du bois.

## 2.2 Culture et production

La superficie améliorée a presque triplé en 50 ans alors que le nombre de cultivateurs est demeuré à peu près stable: 130 en moyenne. En 1911, l'étendue en "culture" et en "pâturage" couvre en moyenne 90 acres par cultivateur. La surface boisée et inculte reste donc importante. Nous nous

---

12. Normand Séguin, La conquête du sol au XIX<sup>e</sup> siècle, Trois-Rivières, Boréal Express, Coll.17/60, 1977, p.166.

rendons compte que l'habitant de Saint-Hilarion demeure un petit exploitant agricole. Cela, nous le constatons encore dans la variété des grains qu'il sème et la faible étendue qu'il consacre à chacun d'eux. Le blé occupe 4 à 5 acres jusqu'en 1891, puis décline, mais le cultivateur moyen en sème encore presque 2 acres en 1921. La culture de l'avoine ne dépasse pas 7 à 8 acres après le tournant du siècle. Le seigle, l'orge, le sarrasin et les pois occupent ensemble une dizaine d'acres. Les étendues en foin prennent une certaine importance jusqu'en 1911, date où elles représentent une quinzaine d'acres. Le "pâturage" fait souvent plus de la moitié de la superficie cultivée. Quant à cette production agricole, elle est fonction de l'alimentation des animaux de la ferme; tout comme les produits du jardin où les pommes de terre occupent la plus grande place, sont fonction de l'alimentation de la famille.

### 2.3 La ferme

A l'aide des Recensements du Canada, nous pouvons nous représenter la ferme de Saint-Hilarion: au moins la moitié des cultivateurs possèdent deux chevaux, un ou deux boeufs de trait, quatre à cinq vaches, quelques bestiaux d'élevage, une douzaine de moutons et un petit nombre de volailles. Une petite exploitation, en somme, vouée à subvenir aux besoins

essentiels de la famille.

La production laitière sur laquelle l'agriculteur tend à s'axer ne rapporte pas encore suffisamment. Le cultivateur tire aussi certains revenus de la vente de quelques bestiaux d'élevage, de la coupe du boisé de ferme et du surplus de la production agricole s'il y a lieu. De plus, faut-il que la vie quotidienne de la famille se tisse d'activités secondaires au gré des saisons, qu'il s'agisse du travail de la laine et du lin, de la vente de quelques fourrures et des cueillettes spontanées: bleuets, grains d'anis, piquage de gomme de sapin et d'épinette, etc... Tout cela sera vendu, mais aussi très souvent échangé au village de la paroisse ou à la Baie Saint-Paul, contre des produits manufacturés. Vers 1880, l'habitant de Saint-Hilarion généralement se rend à Québec une fois l'an, au début de décembre, pour vendre divers produits de la terre et en rapporter certains vêtements et provisions.

#### 2.4 Problèmes de l'agriculture

Les occupations sur la ferme ne suffisent pas à tous ou ne suffisent pas toujours parce que les mauvaises années ne sont pas rares sur ce plateau des "solitudes hostiles". Le climat est moins clément que dans les "basses paroisses" de Charlevoix: le printemps est plus tardif et l'automne plus

hâtif. Les sols sont moins fertiles. De plus, il nous est permis de supposer que les façons culturales ne sont guère plus évoluées que dans le reste du comté de Charlevoix à cette époque. Un auteur en 1861, écrit à propos d'une paroisse limitrophe: "Les Canadiens du comté de Charlevoix ne se servent pour ainsi dire pas d'engrais, ils ne sont pas non plus au fait des méthodes perfectionnées appliquées aujourd'hui à l'agriculture: les procédés qu'ils suivent ne diffèrent point de ceux que leurs pères employaient il y a deux siècles...<sup>13</sup>".

Quelque vingt ans plus tard, un agent du Ministère de l'Agriculture note: "On est encore dans ce comté (Charlevoix) à la culture du grain sur des terres épuisées. Il y a bien peu de graines fourragères de semées et il n'y a pas de système suivi d'amélioration pour la terre...<sup>14</sup>".

Léon Gérin<sup>15</sup> déclare en 1920 qu'il n'y a rien de changé dans les procédés de cultures depuis Gauldrée-Boilleau. Or, Saint-Hilarion est une paroisse contiguë à celle de Saint-Irénée; il se peut donc qu'elle reproduise le même type d'agriculture.

- 
- 13. Gauldrée-Boilleau, Paysan de Saint-Irénée, in Pierre Savard (éd.) Paysans et ouvriers québécois d'autrefois, Les cahiers de l'Institut d'histoire, P.U.L., Québec, 1968, p. 21.
  - 14. Rapport du Ministère de l'Agriculture 1884, pp. 21-22.
  - 15. Léon Gérin, Le type économique et social des canadiens. Milieux agricoles de tradition française. Montréal, Fides, 1948, 221 p.

Il n'est donc pas étonnant que dans de telles conditions, les nécessités de l'existence commandent un nombre variable de départs. Les uns travailleront à l'intérieur des limites du ~~comté~~, les autres en des lieux qui changent avec les années et les chances d'y trouver de l'emploi.

Pendant ces quelque cinquante ans, le profil de la paroisse n'a guère changé. Saint-Hilarion, comme la région de Charlevoix en général, demeure isolée des grands centres. L'habitant continue de pratiquer une agriculture quasi autarcique. La production laitière à laquelle il s'accroche n'a pas réussi à modifier son existence matérielle. Cet état de fait est attribuable, en partie du moins, à la mauvaise qualité de son sol et à sa situation géographique.

Au moyen des Cahiers de prônes, nous allons circonscrire les modalités et les champs d'intervention du curé, et tâche plus délicate, tenter de saisir la réaction des paroissiens.

## CHAPITRE II

### Perceptions et murmures

## 1. PERCEPTION DU REVENU CURIAL

Le curé a le droit et le pouvoir de percevoir des émoluments (fixés ou non) attachés à ses fonctions. Ils lui assurent sa subsistance et lui permettent de verser ses redevances à l'évêque<sup>16</sup>. Les Cahiers de prônes nous apprennent combien il se préoccupe de réclamer à échéance les sommes ou produits qui lui sont dus.

Les règlements sur la dîme et la capitulation sont les plus lus, expliqués et commentés en chaire le dimanche. Quand il y a lieu de rappeler l'obligation, un mandement de l'archevêque complète les remarques du curé. Alors, rien de plus clair sur les modalités de ces redevances: quantité, poids, qualité, échéance doivent être conformes aux normes. Avant de faire sa visite paroissiale, le curé Lauriot<sup>17</sup> avertit ses paroissiens de déclarer consciencieusement le résultat de leurs récoltes. Arrive-t-il un nouveau curé qu'on

- 
16. Le revenu curial se compose de la dîme, de la capitulation ou supplément, du casuel et du produit de la terre de la fabrique. Les paroissiens s'acquittent de ces rentes, soit en argent, soit en nature. A certaines occasions, le curé préfère qu'on rembourse une moitié ou le tout en argent. De ceux qui ne peuvent répondre à ces modalités, il accepte en échange un nombre variable de jours de travail.
17. Louis-Joseph-Edouard Lauriot exerce son ministère à Saint-Hilarion de 1882 à 1890. Le chanoine F.-X. Eugène Frénette, Notices biographiques et notes historiques sur le diocèse de Chicoutimi, Chicoutimi, 1945.

feigne d'oublier la règle? Tremblay<sup>18</sup> le fait remarquer sans ambages: "J'ai constaté pendant la visite paroissiale qu'il y avait plusieurs maisons où il y avait plusieurs familles, père et fils. Je vous prie de ne pas oublier le règlement concernant le supplément de foin à ce sujet qui est qu'on doit donner 12 bottes de foin au lieu de 6<sup>19</sup>".

Malgré la parfaite connaissance qu'ont les paroissiens de leurs obligations, il n'est point rare que la moitié d'entre eux négligent annuellement de rendre leur tribut au curé en temps prévu, c'est-à-dire à Pâques; ce qui place le curé dans l'embarras. " (...) 80 au moins ont tout ou en partie à payer", dit-il à ses fidèles. "Il me faut donner à la retraite (du clergé) un rapport à l'évêque et lui faire le compte des revenus de cette cure, ce qui m'est pratiquement impossible de faire exactement quand il y a autant d'arrérages<sup>20</sup>".

Le curé a pourtant prévenu qu'au mois d'août, il a besoin d'argent et que c'est aussi le temps du paiement de la capitulation. Il a conseillé à ses paroissiens de ne pas attendre les froids d'hiver pour apporter la dîme pré diale<sup>21</sup>,

---

18. Le curé Philippe Tremblay est le huitième curé de la paroisse. Il dispense les services spirituels pendant dix-sept ans, soit de 1906 à 1923. Eugène Frénette, op.cit.

19. C.P., 1906.

20. C.P., 1901.

21. La dîme pré diale est un prélevement fixe sur la récolte des fruits et des légumes. Ici le clergé réclame seulement le 26<sup>e</sup> minot de la pomme de terre.

puis les "derniers mauvais chemins". Rien n'y fait. Un certain nombre retardent d'année en année l'acquittement de leurs dettes.

A plusieurs reprises, certains<sup>22</sup> refusent de payer leurs suppléments et en demandent l'abolition, alléguant que le revenu de la dîme, celui de la terre de la fabrique et du supplément des emplacitaires suffisent à la subsistance du curé. Durant la période difficile de 1873 à 1879 et les quelques années qui suivent, les quatre titulaires qui se succèdent à la cure de Saint-Hilarion se plaignent de leurs pénibles conditions matérielles et demandent de l'aide.

...Si j'ai pu vivre jusqu'à maintenant c'est au prix de privations et de simplicité. Mes revenus sont les mêmes depuis neuf ans (...) si je reste ici encore longtemps dans cette paroisse j'ai bien peur de laisser des dettes après ma mort (...) 50 journaliers qui bûchent pour la mine de St-Urbain ne donnent pas. Par ce que je connais maintenant, le plus pénible vicariat me plaisait beaucoup mieux que ma petite paroisse (...). Je ne me décourage pas car j'ose espérer que Votre Grandeur trouvera bien moyen de me tirer d'embarras quand le temps et les circonstances le permettront 23..

Ici il faut vendre à crédit on ne paie jamais les arrérages qui me sont dus et peuvent monter à près

- 
- 22. "40 refusent de payer leur supplément de foin. Lauriot ajoute en marge du prône: Mon prédécesseur m'a informé qu'il y avait ici un certain nombre (de paroissiens) de mauvaises volontés" (rayé dans le texte) C.P., 1882.
  - 23. Plainte du curé M.-E. Roy adressée au Vicaire général le 15 août 1874, Archives de l'Archidiocèse de Québec. Le curé Roy est le premier curé résident. Chanoine F.-X. Eugène Frénette, op.cit.

de \$350. et on continue de m'arracher à crédit le peu qu'il me reste...24.

Le foin est bien mal payé (...) les uns disent qu'ils ne récoltent point (...) l'an dernier je me suis endetté de \$50, cette année de cent parce que j'ai vendu à crédit. On me promettait de payer à temps, mais le temps de payer a passé et j'ai été obligé d'emprunter avec intérêt. En les attendant je paie un intérêt de 7% (...) mais ces deux années ont été si mauvaises...25.

Le curé propose des arrangements à un fort pourcentage de démunis mais il déplore qu'on abuse de sa confiance. Il invoque alors le devoir de conscience et l'honneur à préserver. Notons ici les reproches du curé Langlais, adressés aux journaliers qui à l'époque, sont dans une situation plus précaire que les cultivateurs:

Inviter les journaliers à payer leur supplément, un seul a payé (...) Se faire un honneur et un devoir de conscience de mettre de l'ordre à vos affaires, payez ceux à qui vous devez *ou* plutôt que vous le pouvez. Généralement, on n'est pas assez scrupuleux à tenir sa parole; on dirait que vous faites un plaisir de tromper... 26.

Un an auparavant, Roy abondait dans le même sens:

Bon nombre achètent plus que ne leur permettent

- 
- 24. Remarque du curé Langlais dans son Rapport annuel de 1877. AAQ. Le curé J.-B. Ignace Langlais est curé à Saint-Hilarion de 1874 à 1877. Abbé J.-B.-A. Allaire, Dictionnaire Biographique du clergé canadien français, Saint-Hyacinthe, 1908.
  - 25. Remarques du curé Boily dans son Rapport annuel de 1881. AAQ. Roger Boily est né à Baie Saint-Paul. Il occupe le poste de curé de Saint-Hilarion pour deux ans seulement. Chanoine F.-X. Eugène Frénette, op.cit.
  - 26. C.P., 1875.

leurs moyens ils font des entreprises hasardeuses (sic) et aussi contractent des dettes qu'ils ne peuvent jamais payer<sup>27</sup>.

D'humeur ombrageuse, le curé Boily n'hésite pas pour brandir la menace: "Comme le disent les "Ordonnances diocésaines" vous ne ferez pas vos pâques, si vous ne réglez pas avant les Quarante-heures... Pour faire votre Jubilé, payez fidèlement dîme et suppléments, foin, patates et argent. On peut vous refuser les sacrements même à l'heure de la mort, aussi refuser de baptiser vos enfants<sup>28</sup>".

Devant la négligence, l'indignation est un sentiment difficilement coercible chez Lauriot. La situation avec laquelle il est confronté exige de la fermeté; poursuivre en justice s'avère la meilleure solution et un gage d'exemplarité pour l'avenir. C'est en 1886, à la quinquagésime, qu'il exprime ces dures paroles à ses fidèles:

Dîme et suppléments à apporter pendant le carême, point de crédit; mes moyens ne me le permettent pas, j'ai mes raisons pour agir ainsi, ne me forcez pas à refuser c'est inutile. Impossible malgré toute la bonne volonté... ce n'est plus le temps de régler quand on a tout mangé. Encore une fois je ne peux vivre de promesses. Je conviens que les années sont malheureuses, soyez sûr qu'après tout je partage

---

27. Ce commentaire du curé Roy est tiré du Rapport annuel de 1874. AAQ.

28. C.P., 1880-1881.

vos malheurs. Cessez de répéter de mauvaises raisons (...) Un curé, celui d'ici comme ailleurs ne vit pas de mauvaises raisons. Faites honneur à vos dettes, affaires en justice et en conscience, Dieu vous bénira (...) D'ici à dimanche donc, c'est la dernière fois que je le demande la loi des hommes aura son cours puisque la loi de Dieu n'est point observée. On s'endette trop ici et là; il faut vivre sans doute. Mais beaucoup dans cette paroisse prétendent vivre sans travailler. Impossible 29.

Le curé n'insiste pas uniquement sur le respect des échéances et l'importance du devoir en lui-même, mais en vigilant administrateur, il fait de précises mises en garde; prévient sur la quantité<sup>30</sup>, le poids des bottes de foin ou de paille<sup>31</sup>. Le curé Tremblay dira: "Surtout le meilleur grain ne le vendez pas sans ma permission<sup>32</sup>".

Si l'un d'eux a été trop tolérant, il en constate après coup les résultats car certains paroissiens ne cherchent que les occasions pour rembourser moins que leur dû. "On n'est pas fort particulier non plus sur la qualité du foin qui, quelquefois, serait plus propre à l'engrais qu'à la consommation<sup>33</sup>, déplore le curé Simard.

---

29. C.P., 1886.

30. C.P., 1875. "On m'a demandé si on doit payer la dîme des patates qu'on a mangées dans le cours de l'été. Vous le devez".

31. C.P., 1907. "Pour le supplément de foin ne pas me tromper sur le poids et la qualité". C.P., 1879. "Pesez le foin," dit Boily, "les bottes sont trop petites (8 lbs)".

32. C.P., 1908.

33. C.P., 1890.

## 2. LES EXIGENCES DE L'INSTITUTION ECCLESIALE

La Fabrique possède des biens et perçoit des revenus, somme toute diversifiés: bancs, quêtes et casuel constituent ses sources de revenus. Elle doit, d'autre part, assumer des services d'entretien, les réparations, des achats divers pour le besoin du culte.

Quel est le rôle du curé dans l'administration des biens de la communauté paroissiale? La présidence des assemblées de Fabrique lui incombe et, par droit spécial, il est le seul à pouvoir rédiger les procédures des délibérations. Donc, deux facteurs d'influence sur les marguilliers qui, malgré la considération de leur charge, n'en sont pas moins des sujets soumis à l'autorité cléricale sous plusieurs rapports, au même titre que leurs co-paroissiens. Dans la paroisse de Saint-Hilarion, il n'y a aucun membre de profession libérale. Le curé est ainsi le seul à jouir d'un niveau élevé d'instruction. Les relations avec les marguilliers peuvent s'inspirer d'une certaine déférence. Une seule fois avons-nous constaté un véritable climat de tension entre curé et marguilliers<sup>34</sup>. Nous soupçonnons des rapports généralement harmonieux où la

---

34. Ce marguillier se nomme Réule Asselin (père d'Olivar Asselin). Il sera question dans les pages suivantes du contentieux qui opposa le curé à ce marguillier.

prééminence du curé s'affirme, sinon dans les discussions - nous ne sommes pas en mesure de le prouver, du moins dans l'exécution des décisions prises aux assemblées de la Fabrique. C'est, en effet, lui qui a la fonction de représentant de la Fabrique auprès des paroissiens. De là s'accroissent ses prérogatives. De telles assises lui ouvrent des contrôles sur les revenus de la Fabrique et leur utilisation.

## 2.1 Perceptions de la location de bancs

Les rentrées fiscales de la Fabrique sont surveillées par le curé aussi soigneusement que ses revenus personnels. Ses empressements vont d'abord à la perception de la location de bancs<sup>35</sup>. Tous les curés de Saint-Hilarion ont répété, avec ou sans rhétorique, le temps et la nécessité de les payer. Car, c'est de loin le plus important revenu de la Fabrique. Chaque curé a ses moyens d'incitation à payer. Ceux de Lauriot et de Tremblay méritent d'être signalés. Ils nous permettront de juger de leur manière bien à eux d'exercer les pouvoirs qui leur sont dévolus en pareilles circonstances. Comme pour la perception des biens de sa cure, Lauriot est d'une fermeté inconditionnelle au moment de réclamer les créances de la Fabrique. Les menaces qu'il profère finissent par entraîner des difficultés d'ordre juridique.

---

35. Les bancs sont payés en grains ou en argent.

Règlement des bancs: affaire bien claire et bien décidée ce me semble (...) supposons que des avocats donnent raison à ceux qui les consultent. Ces messieurs ont-ils consulté notre règlement de banc et est-ce que ces consultes vous dispensent d'obéir à vos supérieurs ecclésiastiques? Il en reste encore 62. J'espère qu'avant dimanche tous les bancs seront payés en grains, soit moitié en argent 36.

Le droit paroissial n'est pas tout à fait clair sur les modalités de poursuites. D'après cette remarque, certaines portes étaient ouvertes à l'interprétation; c'est pourquoi Lauriot s'empressait-il d'opiner que la véritable loi à suivre en cette matière était celle de l'Eglise.

Le curé Tremblay sait aussi se montrer ferme, nous aurons d'autres occasions de le constater, mais il impose rarement ses volontés sous forme de menaces. Il préfère plutôt user d'astuce. D'habitude, ce sont les marguilliers en charge qui reçoivent le grain ou l'argent des bancs à la salle paroissiale. En 1906, au dimanche de l'octave de Noël, Tremblay annonce qu'après la messe, il recevra personnellement au presbytère le paiement des bancs. Il espère par là intimider les retardataires qu'il invite en ces termes: "Rendez-vous tous ensemble. J'espère qu'on s'acquittera aujourd'hui. S'il y a des négligents, eh! bien demain avant-

midi ce sera pour eux afin que je les reconnaisse. Ne venez pas me trouver pour les bancs le 31 décembre". Quelques années plus tard, il bloque l'entrée des bancs non loués et en défend l'accès; il avait remarqué qu'on s'y plaçait à la dérobée du connétable sans avoir payé le tarif exigé. Quelques audacieux mécontents triomphèrent des barricades. Ce qui nous vaut cette justification:

Plusieurs familles n'ont pas acheté un banc; ça permet un revenu à la Fabrique, ça vaut mieux que d'entendre la messe debout. De plus ça évitera de voir quelques-uns briser les barres qui ferment l'entrée des bancs non loués. Nous condamnons les bancs non loués et il est défendu de s'y mettre. Ceux qui s'assoient devront payer 5¢ par dimanche au connétable.<sup>37</sup>

Nous ignorons si cette formule est retenue longtemps. Mais elle semble récompenser son auteur qui souhaitait voir plus de bancs loués. Un dimanche vint où il lança cet avertissement en chaire: "Il y a encore des bancs à payer: voyez-y si vous ne voulez-pas qu'ils vous soient ôtés. Il y a des demandes pour en louer<sup>38</sup>.

## 2.2 Perception de revenus divers

Le curé a encore le contrôle des autres revenus dits "casuels" de la Fabrique: sépultures, quêtes, etc... Ils

---

37. C.P., 1910.

38. C.P., 1922.

représentent considérablement moins que les revenus tirés de la perception des bancs, mais ne sont pas négligeables pour autant. Tremblay nous fait remarquer que certains de ces revenus peuvent échapper à la surveillance des fabriciens lors d'un changement de titulaire à la cure. Malheureusement, nous ne pouvons retracer ses "cahiers de comptes". D'après ce qu'il nous dit ces "cahiers" indiquent que la Fabrique prêtait de l'argent à ses paroissiens et cela ajouté aux autres arrérages. Les sommes dues pouvaient être importantes.

Je trouve dans les cahiers de comptes des arrérages de services et de sépultures, d'intérêts d'argent prêtés, arrérages qui datent depuis plusieurs années, ceux qui n'ont pas payé ces comptes ou qui n'ont donné que des accomptes doivent se connaître. Les changements de curé qu'il y a eu ont empêché de leur demander la somme due. Il y en a qui prétendent avoir payé, cela peut arriver, mais prenez garde c'est une dette, il faut en être bien sûr. Si vous avez des doutes entendez-vous avec les marguilliers afin de régler vos affaires 39.

### 2.3 L'entretien de l'église

Les paroissiens ont à satisfaire quelques autres obligations prescrites par la Fabrique concernant l'entretien

---

39. C.P., 1907.

routinier. Le curé s'applique aussi à surveiller les modalités de ces obligations. En ouvrant nos Cahiers de prônes, nous voyons qu'il est irréprochable dans l'accomplissement de cette tâche. La propreté, l'hygiène sont des valeurs auxquelles le curé attache beaucoup d'importance. Il veille à ce que l'intérieur de l'église soit impeccable. Les paroissiens doivent laver leur banc quand le curé le demande, sinon ils paient les frais de nettoyage. Quand la nouvelle église est terminée en 1901, les paroissiens savent rapidement à quoi s'en tenir. Avant de pénétrer dans l'église, Simard exige qu'on s'essuie les pieds. Tout comme Dion, il considère intolérable les cendres de pipes sur les bancs; d'ailleurs, on s'en plaint. Il fait remarquer qu'on crache dans les grilles et sur les murs, qu'on égratigne la peinture. L'église ayant été lavée, Lavoie avertit ceux qui ont toujours l'habitude de cracher: " (...) il faut avoir autant de politesse au moins dans la maison du bon Dieu que dans les salons des particuliers<sup>40</sup>". Les curés veillent aussi à ce que les alentours immédiats de l'église soient propres.

D'aucuns le sont plus que d'autres<sup>41</sup>. Principalement

---

40. C.P., 1906.

41. Langlais charge un de ses marguilliers en 1887, "de ne pas laisser errer d'animaux sur le terrain de la Fabrique". Boily demande "de ne pas attacher les chevaux aux clôtures du cimetière et des jardins. Réparez à vos frais ce qui a été brisé pendant l'hiver. Malpropreté à la porte du cimetière". C.P., 1880.

les remarques s'adressent à la mauvaise tenue des "petites étables" où logent, aux jours d'offices, les chevaux des paroissiens éloignés et à la malpropreté du cimetière. Lauriot y tient jusqu'au point de faire brûler les épitaphes renversées si les parents des défunts tardent à les relever.

Les rentrées de bois de chauffage pour l'église causent autant de soucis au curé que pour le paiement de la dîme et de la capitation, parce que les retardataires sont aussi nombreux. Le curé est à nouveau forcé d'user de son autorité<sup>42</sup>. Rien n'échappe à sa vigilance: les essences de bois désirées, la mesure, la qualité et la présentation sont bien inspectées: "Rappelez-vous", prévient le curé, "que le sapin et le tremble ne sont pas reçus<sup>43</sup>". L'année suivante, il avise à nouveau: "Attention à la mesure correcte<sup>44</sup>". Simard remarque que le bois est fendu "trop fin". A Saint-Hilarion, le curé en requiert 250 "voyages". Est-ce en raison du si grand nombre d'offices, ce dont nous traiterons plus loin, ou compte-t-il vendre le surplus, <sup>qui</sup> ce est probable. Nous ne possédons toutefois pas de "cahiers de comptes" qui pourraient en témoigner.

---

42. "Apportez votre bois, nous voici rendus à la fin de janvier et la moitié du bois n'est pas rendu. C'est l'hiver qu'on a besoin de chauffage". C.P., 1908. "Ceux qui n'ont pas apporté leur bois pour l'église et la salle publique l'année dernière ne seront pas admis aux sacrements tant qu'ils n'auront pas satisfait à cette obligation". C.P., 1880.

43. C.P., 1906.

44. C.P., 1907.

L'activité administrative du curé ne se limite pas à la perception et à l'entretien des biens de la communauté paroissiale. A titre de représentant de cette institution, il étend son rôle, lequel est partagé avec les marguilliers, à la surveillance de l'utilisation des revenus de la Fabrique qui, nous le savons, sont destinés en grande partie à amortir les dépenses de restaurations et de constructions. Afin de mieux y parvenir, les fabriciens peuvent épargner, par l'intermédiaire du curé, certaines dépenses relatives à l'exercice du culte et à l'entretien de l'église. Ce sont les paroissiens qui en assumeront les frais. S'agit-il de défrayer le salaire du bedeau<sup>45</sup>? De défrayer, au besoin, l'éclairage de l'église? Le curé commande une quête spéciale. D'autres quêtes serviront à l'achat d'accessoires liturgiques. Faut-il répandre les objets de piété, orner le chœur de statues? Une loterie est organisée par le curé. Manque-t-il des cloches à la nouvelle église? Une souscription recueille les fonds nécessaires. La participation a-t-elle besoin d'être moussée? Le curé ravive la ferveur de ses fidèles en leur apprenant qu'une paroisse voisine a fait chanter beaucoup

---

45. Le droit paroissial mentionne qu'il revient à la Fabrique de rétribuer le bedeau. Elle peut se soustraire à cette obligation en la faisant remplir par ses paroissiens, si ses revenus sont trop faibles. Or, il n'y a eu qu'un budget déficitaire de 1870 à 1903.

plus de grand-messes qu'eux, ou encore vante les mérites du député donateur d'un orgue. Les moyens de susciter l'émulation sont nombreux. Ce faisant, le curé fait servir son influence volontairement ou involontairement au profit de la Fabrique. La position qu'il occupe l'y dispose. Du reste, nous le constatons, n'est-ce pas lui qui connaît le mieux les besoins de l'institution?

#### 2.4 "Grandeur et misères" de la Fabrique

Le rôle du curé s'accroît aux heures des projets de restauration, de construction et aux moments de leur réalisation. C'est lui qui se charge de rassembler les francs-tenanciers, de présenter les requêtes à l'administration du diocèse. Quand la permission est accordée, il lui incombe généralement d'entreprendre, au nom de la Fabrique et des syndics, des démarches relatives à l'exécution des travaux. Puis, il observe avec eux le déroulement des opérations. Au préalable, il a organisé des corvées, précisé la part des matériaux à fournir par chaque propriétaire; tous doivent travailler: si les habitants du rang-6 ne sont pas venus, il les invitera le dimanche suivant du haut de la chaire.

Or, les choses ne se font pas toujours avec célérité. En plus de la pauvreté des paroissiens, il faut compter que les grands travaux mettent souvent en cause des intérêts

divergents, voire opposés, soit parce qu'ils impliquent des déboursés élevés, soit que les parties Fabrique et paroissiens, ne s'entendent pas sur l'opportunité de dépenses extraordinaires. Dans l'intervalle - de 1869 à 1875 - la paroisse a déployé beaucoup d'efforts pour l'agrandissement de la chapelle, la construction d'un presbytère et celle d'une salle paroissiale. Le parachèvement de ces édifices a traîné en longueur, bien que la municipalité ait offert des sommes d'argent à deux reprises<sup>46</sup>. L'un de ces dons de la municipalité a d'ailleurs provoqué un conflit entre le curé et son marguillier Réule Asselin. Ce dernier contestait la volonté du curé Langlais qui voulait remettre à plus tard la réparation de la voûte de la chapelle, parce qu'il considérait que la paroisse n'était pas en état de supporter des frais aussi importants. Au contraire, le marguillier voulait qu'on entreprenne les travaux immédiatement. Nous sommes en 1875. L'affaire se

---

46. AAQ., 1872. Lettre du grand vicaire Cazeau au curé Roy, 10 mai. Dans cette lettre, Cazeau conseille à Roy "de prendre \$400. à \$500. sur les \$1,100. qui reviennent à la municipalité pour les distribuer et faire acheter du grain de semences" aux habitants. Cette année là, la récolte avait été gravement endommagée par la gelée. Le 15 mai Roy lui répond: (...) j'ose espérer M le G.V. que vous ne trouverez pas mauvais que la municipalité ait refusé le prêt du gouvernement vu les conditions peu rassurantes et aussi qu'elle n'ait pas voulu distribuer l'argent qui lui revient du gouvernement parce qu'il veut l'employer à la construction de l'église et du presbytère la majorité des habitants (on m'a dit)". Nous avons pu vérifier que la municipalité a poursuivi son intention. Elle vota \$700. D'autre part, Roy écrit en complétant son Rapport annuel du 22 août 1874, que la municipalité

dénoue seulement un an plus tard en faveur du marguillier opposant. Langlais explique pourquoi à l'administration diocésaine:

(...) grâce à la cabale de mon pauvre marguillier Réule Asselin, en se creusant la tête plus celle de messieurs les avocats, ils ont découvert qu'ils pouvaient reprendre la somme de \$300. (piastres) que le Conseil Municipal a donné l'an dernier à la Fabrique. Vu un manque de formalité de la part du dit Conseil. Ils sont décidés de poursuivre la Fabrique pour qu'elle leur remette cet argent de sorte qu'ils feront faire les travaux comme ils l'entendent sans l'assentiment de sa grâce Mgr 47.

Malgré les nombreuses améliorations que Lauriot apprête aux biens de la Fabrique, il essuie comme Langlais un échec dans son désir, partagé par l'évêque, d'agrandir la chapelle pour une deuxième fois. Il exprime sa vive déception à son supérieur:

(...) Des notables influents préfèrent attendre encore 10 ans pour agrandir l'église contrairement au projet et suggestions de Mgr et ce malgré le conseil du curé à ses paroissiens. Je leur ai dit que je pourrai réduire la paroisse à une desserte s'ils n'écoutent pas les directives ecclésiastiques 48.

---

est "prête à faire le sacrifice de \$150. pour faire achever l'intérieur de la chapelle (...) quant au reste il sera destiné à la construction de la salle publique". AAQ.

47. "Oppositions aux travaux qu'il s'agit de faire à la chapelle de la paroisse", lettre du curé Langlais au g.v. Cazeau du 18 juillet, 1876.

48. AAQ. Remarques ajoutées au Rapport annuel de 1889.

Les menaces de Lauriot ne semblent pas avoir atteint leur but, puisque la première église n'est érigée que douze ans plus tard!

En pareilles circonstances, d'autres démêlés se dénouent favorablement pour le curé. En 1873, Roy s'oppose à la reconstruction immédiate de la salle paroissiale. Il est écouté. On se résigne, en attendant le départ du curé qui survient trois ans plus tard. Son successeur Langlais n'y voit pas d'inconvénient. La construction de la première église en 1901 illustre une fois de plus la primauté de l'influence du curé dans les affaires de la Fabrique.

Monsieur le curé et l'architecte recommandent la pierre, mais la majorité des paroissiens préfèrent le bois, à cause du prix. On fait des assemblées, dont plusieurs sont orageuses. Chaque parti expose ses raisons. Enfin, une requête est adressée à l'évêque pour obtenir une construction en pierre. Peu de temps après, monsieur le curé s'aperçoit qu'on est en train de faire signer une contre-requête. Une verte semonce en chaire, aux opposants de la pierre, rallie au choix des syndics la majorité des francs-tenanciers 49.

De façon générale, le curé joue un rôle prépondérant dans l'administration des biens de la communauté paroissiale. L'opposition qu'il rencontre parfois auprès de ses paroissiens ne diminue pas ce rôle, mais nous permet de constater

---

49. Nérée Tremblay, op.cit., pp. 81-82.



combien la personnalité et le leadership du curé sont des facteurs d'influence. Le sévère avertissement que Boily adresse aux paroissiens l'illustre une fois de plus:

Reproches pour ceux qui se mêlent trop de ce qui ne les regarde pas, surtout en ce qui regarde les affaires de la Fabrique. Laissez faire les marguilliers et le curé! Vous élevez vos enfants en leur apprenant à murmurer contre l'autorité! Vous manquez de charité; quand il y a quelque chose qui ne vous plaît pas, venez le dire au curé, il vous donnera des raisons valables. Autrement, vous mettez le désordre dans la paroisse en excitant les autres à la mauvaise humeur. Ne me tracassez pas. Je sais par où je suis venu à Saint-Hilarion, je sais par où m'en retourner et vous laisser 50.

### CHAPITRE III

#### L'empire sur les âmes

Le rôle de percepteur qui nous vient à l'esprit à propos de ce qui précède n'aurait pu s'exercer sans la foi des paroissiens. Aussi bien, son pouvoir n'a pas que des assises matérielles. Néanmoins, le statut du curé, son rôle et son influence découlent à la fois de ses fonctions d'encadrement religieux, social et politique. Nous allons essayer de traduire comment s'exprime et s'exerce ce pouvoir à travers les divers aspects de la vie paroissiale.

#### 1. DES MISERES QUOTIDIENNES

La vie quotidienne d'une communauté rurale marginale fournit de nombreuses occasions de faire appel aux services de celui que l'on reconnaît comme étant le chef. Notons d'abord les plus diverses car elles nécessitent peu d'élaboration et nous permettent de cerner l'ampleur des domaines d'influence du clergé paroissial.

Plusieurs familles sont recommandées à la charité publique chaque année. Il y a les victimes de la maladie<sup>51</sup>,

---

51. Voici un exemple particulièrement intéressant au sujet de la fonction sociale du pouvoir clérical: "Je vous recommande de donner de l'ouvrage de cordonnerie à Trefflé Bouchard qui est incapable de travailler autrement qu'aux chaussures". C.P., 1919.

d'accidents, d'incendies; d'autres ont perdu un cheval<sup>52</sup>, etc. Elles sont immédiatement signalées au prône. Le curé peut commander une corvée de semences ou de récoltes. Excepté en ce dernier cas, il désigne des volontaires pour chaque rang, qui assureront la collecte, précise parfois ce qu'il convient d'offrir: "argent et viandes surtout".

"Cette population (de Saint-Hilarion) déclare Lauriot à l'évêque a une confiance aveugle au prêtre<sup>53</sup>". Voilà pourquoi les paroissiens recourent à l'occasion à ses pouvoirs spirituels. Quand les récoltes sont menacées de destruction par des fléaux, on requiert ses soins attentifs. Il est admis que ses interventions dans la vie matérielle sont efficaces. Médecin des malheurs terrestres, il a des prescriptions toutes indiquées contre les insectes nuisibles par exemple. "On m'a appris que les chenilles voyageaient vos grains, nous allons intercéder le grand Saint-Antoine", propose t-il, "et si après cela nous ne sommes pas écouté, on vous prescrira autres choses à faire"<sup>54</sup>".

A d'autres moments, l'habitant demande au curé l'extermination des mouches à pois, à patates ou celle des sauterelles. Comme c'est la sécheresse qui en provoque la forte

52. Suivant ce que nous dit Simard, la perte d'un cheval ou deux représente une lourde épreuve: "A votre grande charité Zévin Gilbert qui vient d'être éprouvé par la perte d'un deuxième cheval". C.P., 1903.

53. AAQ. Note du curé Lauriot dans son Rapport annuel de 1883.

54. C.P., 1905, Lavoie. L'abbé Onésime Lavoie n'exerça son ministère qu'une année à Saint-Hilarion (1905-1906). Abbé J.-B.A. Allaire, op.cit., p. 364.

éclosion, on essaie de la prévenir chrétientement. Les moyens de prévention suggérés par le curé sont nombreux: messes pour les biens de la terre, processions, litanies, neuvaines, etc. La tiédeur du sentiment religieux peut être la cause de bien des malheurs terrestres; voilà ce que sous-tend le discours du curé. Au moment d'annoncer une neuvaine, le prédicateur précise: "On se plaint des bêtes à pois. Eh! bien. Priez. Dieu bénira vos champs<sup>55</sup>". Puis, une autre année, il dit encore: "Nous devons bien prier cette année pour avoir un temps favorable, autrement nous serons guettés par la famine<sup>56</sup>". Boily affirmait la même chose: "Vous récolterez ce que vous avez semé<sup>57</sup>".

Inéluctablement, ces pénibles situations se reproduisent. A qui en attribuer la faute? A l'occasion, l'intervention divine est écartée. Une subvention de l'Etat la remplacera. En dépit des circonstances, la dimension caritative du curé n'est pas affaiblie pour autant, car il dispense quotidiennement les forces sacramentelles qui maintiennent sa reconnaissance. Il se montre aussi compatissant, il encourage, prodigue des conseils. Tremblay est surtout l'un de ceux-là.

---

55. C.P., 1917.

56. C.P., 1918.

57. C.P., 1880.

Quand le curé est à court de moyens, il engage son crédit auprès de la municipalité afin de contracter un emprunt. Au préalable, il identifie ceux qui ont vraiment besoin: les habitants prospères doivent payer leurs frais<sup>58</sup>.

Quand les désastres agricoles se généralisent, il intervient auprès de l'Etat. Ainsi en 1923, Tremblay annonce à ses fidèles: "Nous irons à Québec mardi ou vendredi pour mettre le gouvernement au courant de notre situation et essayer d'obtenir quelque chose. Ce sera une délégation. Il faudrait deux ou trois paroissiens<sup>59</sup>". Le dimanche suivant, il apprend à ses ouailles que la demande a été bien reçue; un "envoyé du gouvernement" est venu constater "la misère". Mais, n'apprend-t-il pas quelques jours plus tard que le gouvernement a voté une somme de \$25,000. pour l'ensemble du comté de Charlevoix: "Ce n'est pas une assez forte somme pour les besoins qu'il y a ici...<sup>60</sup>". Le 23 septembre, il communique de "bonnes nouvelles" à ses paroissiens. Sans connaître ce qui a pu se passer, nous pouvons supposer qu'il y eut

---

58. C.P., 1889.

59. C.P., 1923, le 22 juillet.

60. C.P., 1923, le 26 juillet. Le curé décrit la situation dans laquelle se trouvent les habitants: "(...) (Depuis) la fin de juillet les prairies sont brûlées, les pâtures également. On est obligé de nourrir les animaux aux champs ou aux étables. C'est une disette à peu près générale à Saint-Hilarion. (...) des cultivateurs sont obligés de couper des branches d'arbres pour soutenir leurs animaux. Le gouvernement a promis de venir en aide pour l'hivernement car il n'y a pas de foin (certain n'ont pas fauché) et il y aura peu de paille et peu de grain".

reprises de sollicitations. Ainsi, constate-t-on que son statut lui sert de tremplin quand il s'agit de rapports avec celui-ci en matière d'agriculture. En 1918, Tremblay enjoint les habitants d'assister aux conférences agricoles, de "mettre en pratique" les conseils de ces conférenciers et de "se mettre du Cercle Agricole<sup>61</sup>". Auparavant, les curés avaient souvent répété les mêmes conseils mais ils avaient été moins formels. Le Ministère de l'Agriculture confie encore au curé Tremblay, en 1921, le soin d'exhorter ceux qui vendent leurs vaches laitières à ne pas le faire.

Bref, ces quelques exemples nous permettent de dégager les paramètres de l'activité temporelle et spirituelle du curé de Saint-Hilarion. Voyons maintenant comment son pouvoir s'exerce à travers des domaines plus spécifiques.

## 2. DE L'EDUCATION

La connaissance des idées des habitants de Saint-Hilarion sur l'instruction est restreinte par la nature de

---

61. C.P., 1918. Le Cercle Agricole de Saint-Hilarion est fondé vers 1895. Le curé Simard aurait été le premier président du Cercle. Les principales fonctions de l'organisme étaient d'assurer l'approvisionnement en grains de semences et d'accueillir les conférenciers agricoles.

nos sources qui nous fournissent les seules perceptions du curé. Celui-ci fustige leur négligence et leur indifférence envers l'instruction de leurs enfants. Les remarques, reproches, incitations, témoignages et preuves statistiques sont généralisés à tel point que les doutes sur la véracité des faits rapportés s'estompent. Nous nous croyons fondé de les considérer comme étant une représentation déformée, indirecte, mais significative de la conception populaire à cette époque. D'ailleurs, le Recensement du Canada de 1861 le confirme. Le taux d'analphabétisme chez les adultes est de 65.6%. L'unique école est fréquentée par 27 enfants durant l'été seulement alors qu'il y en a 184 d'âge scolaire (5 à 16 ans), ce qui donne un taux réel de fréquentation de 14.6%<sup>62</sup>. Les parents ont donc peu d'intérêt envers l'instruction de leurs enfants. Roy nous dit les difficultés qu'il a rencontrées pour établir la "cotisation des écoles" avant 1870. Après quoi un groupe de paroissiens lui demandent de signer une requête visant à la fermeture d'une école<sup>63</sup>. Nous ne doutons pas que la situation se soit améliorée au cours du demi-siècle. Bien avant 1925, chaque rang possède son école ou même deux.

- 
62. Nous avons utilisé le Recensement nominatif de 1861 à défaut de celui de 1871 qui n'est pas encore disponible pour la paroisse. Nous tenons à remercier M. M. Rompré, notre confrère, qui nous a fourni ces renseignements.
63. Roy exprime sa désapprobation: "Cette requête n'est pas juste et (ni) ceux qui l'ont fait. Il la désapprouve en arguant "le besoin d'école" pour ces enfants et "ce qui va en résulter". C.P., 1873.

Qu'est-ce à dire? Aux yeux du curé, ce domaine de la vie communautaire est négligé. Trop d'éléments nous manquent pour tracer l'évolution de l'enseignement primaire dans la paroisse. Nous pouvons seulement comprendre le rôle du curé.

Nous savons que l'Eglise combat le laïcisme dans l'enseignement primaire au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle tente de contrôler ce secteur en faisant servir son influence à la féminisation de l'enseignement et au renforcement des effectifs d'enseignants religieux<sup>64</sup>. Aucune communauté religieuse ne viendra s'établir à Saint-Hilarion avant le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. L'époque étudiée nous montre un pasteur engagé à faire dispenser d'abord et avant tout l'éducation chrétienne par les instituteurs et institutrices laïques.

La promotion de l'éducation chrétienne est sans équivoque. C'est toujours en vertu de celle-ci que les parents sont accusés de négligence. Le but ultime de l'instruction est, avant tout, de préparer à la première communion et à la confirmation. La plupart des curés de la paroisse croient en l'instruction profane, ils l'indiquent comme nécessaire mais ils n'insistent pas. Le curé Lauriot exprime ses idées à cet égard en 1886: "Parents, vous êtes obligés de procurer

---

64. André Labarrère-Paulé, L'instituteur laïque canadien français au XIX<sup>e</sup> siècle, dans Marcel Lajeunesse, L'Education au Québec XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, Montréal, Boréal Express, 1971.

à vos enfants l'instruction religieuse et civile nécessaire pour bien s'acquitter de leurs devoirs de chrétiens et de citoyens plus tard".

L'année suivante, poussé par l'indifférence persistante des parents, il nous livre le fond de sa pensée:

30 enfants dont 16 petits garçons, 14 petites filles se sont présentés jeudi: 5 garçons ne savent pas lire et une petite fille, 6 autres garçons ne savent pas plus que la moitié du catéchisme. Bon nombre ne savent pas toutes leurs prières. Mais grand Dieu que voulez-vous donc faire de vos enfants? Ce n'est pas un crime, un péché de ne pas savoir lire, ni écrire, mais en vérité est-il permis à des parents de laisser grandir et vivre leurs enfants dans l'ignorance des principales vérités de la religion, renfermées toutes dans le catéchisme... 65

Ce dernier témoignage de Lauriot, nous introduit dans le climat et la position du clergé vis-à-vis l'instruction obligatoire. Le débat était amorcé depuis 1875. L'agitation autour de cette question a été souvent violente. Elle dure encore en 1918. Elle resurgit alors avec plus de vivacité que jamais. Les opposants s'affrontent en chambre, dans la presse et dans les salles de conférences. Le 21 janvier 1919, le sénateur Raoul Dandurand réclame une loi sur l'instruction obligatoire. Des membres du clergé défendent la

---

65. C.P., 1887.

thèse contraire. C'est à cette occasion que le curé Tremblay, le quatrième dimanche après l'Epiphanie, invite ses paroissiens à signer une requête contre l'école obligatoire alors que ce même curé reproche aux parents de négliger leurs devoirs sur ce point. "Il faut que tous signent" ordonne t-il<sup>66</sup>. Cette requête devait être acheminée à l'archevêché.

Nous venons d'évoquer la finalité de l'instruction. Voyons maintenant de quelle manière le curé surveille l'enseignement du catéchisme. D'abord, il visite les écoles deux fois par année. C'est l'occasion pour lui de sonder la profondeur et l'étendue des connaissances des enfants, de confesser, de vérifier l'assiduité des enfants et l'état matériel des écoles. S'il n'est pas satisfait - et c'est fréquent - il fait des remontrances du haut de la chaire. C'est là que nous apprenons les performances plus ou moins heureuses des enfants au catéchisme. Mais les remarques de comportements jugés déviants sont la plupart du temps abrégées. Le curé préfère s'attaquer aux causes et aux conséquences.

L'absentéisme est une source de commentaires. Ayant fait le recensement des enfants lors de sa visite, il a retenu des niveaux élevés d'absences. Boily et Lauriot<sup>en</sup>fournissent

---

66. C.P., 1919.

des preuves dans les Cahiers de prônes. Quant aux autres, nous avons l'indication que leurs rapports sont plutôt verbaux; ils indiqueront par exemple: "remarque à faire au sujet des écoles peu fréquentées". Mince renseignement. à côté des notations très détaillées du curé Lauriot:

Dans la visite des écoles, j'ai confessé 134 enfants: au moins 100 de ces enfants ne savent pas leur acte de contrition... ces enfants avaient au plus 6 à 7 ans quand je devins votre curé. Si on avait suivi les bons conseils que j'ai donnés dès la première année, il y a six ans bientôt, pensez-vous que les enfants seraient aussi ignorants?... Soyez sûrs que les enfants ne feront pas leur première communion par faveur. Au moins profitez des deux mois que je vous laisse. Triste spectacle, Mes chers Frères, les écoles ont été vides la moitié de l'année. Où étaient les enfants? Chez les voisins, dans les granges, les étables, sur les chemins et que faisaient-ils, que disaient-ils?... 67.

Niveau de fréquentation des écoles primaires de Saint-Hilarion  
d'après les notations du curé, 1883-1888

Année	Arrondissement de l'école	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'absents
1883	7	220	154	Beaucoup ont manqué: 30, 40, 50, 60 jours sur 165
1883	4 <sup>e</sup> Rg	38	-	19 ont assisté moins de 120/165 jours
1886	2 <sup>e</sup> Rg Sud-Ouest	-	-	23 - - -
1886	3 <sup>e</sup> Rg Sud-Ouest	41	-	29 16-13
1886	5 <sup>e</sup> Rg Sud-Ouest	-	-	39 18-21
1886	3 <sup>e</sup> Rg Eglise	38	-	28 - -
Pendant l'hiver	4 <sup>e</sup> Rg Nord-Est	18 à 20	-	- - -
	2 <sup>e</sup> Rg Nord-Est	25 à 30	-	- - -
	5 <sup>e</sup> Rg Nord-Est	-	9 à 10	- - -
1887	5 <sup>e</sup> Rg	45	30	- - -
1887	3 <sup>e</sup> Rg	46	25	- - -
1887	2 <sup>e</sup> Rg	38	25	- - -
1888	3 <sup>e</sup> Rg	46	-	25 16- 8
1888	5 <sup>e</sup> Rg	47	-	10 - -

L'indifférence et la négligence des parents sont jugées les causes les plus graves, voire criminelles. Le curé les admoneste en des formules appropriées sur leur devoir de conscience et leurs responsabilités, sans lesquelles un enfant ignorant des vérités de la foi est impuissant face aux embûches dont la vie est remplie. "Plus un enfant est ignorant en matière de religion plus il est coupable, plus il est difficile à diriger plus tard. On a des penchants, des inclinations, des passions, mais avec l'aide de Dieu et la science du catéchisme, on remporte la victoire sur toutes ces misères. Voilà la vérité<sup>68</sup>".

Pour obvier aux possibles séquelles de l'ignorance, le curé voit lui-même à la préparation de la première communion en réunissant les enfants dans l'église pendant quatre à cinq semaines; habituellement, de la Quasimodo à la Pentecôte. Des directives sont d'abord adressées aux parents. Ils doivent veiller à ce que chacun des enfants présente au curé, au premier jour d'exercice, "un certificat de bonne conduite signé par l'institutrice de l'arrondissement où l'enfant va à l'école<sup>69</sup>". Les parents doivent voir également à l'achat du catéchisme au presbytère, pour ceux du moins qui n'en n'ont pas.

---

68. C.P., 1887.

69. C.P., 1903.

La tenue vestimentaire doit être digne de la circonstance:

"bien vêtus, bien chaussés surtout<sup>70</sup>". Mais "ne faites point de folles dépenses pour vos enfants", recommande Boily; "habillez-les proprement et modestement comme dit le catéchisme, attention aussi à la vanité des petites filles<sup>71</sup>". Le curé Tremblay n'aime pas la crinière au front des enfants; "qu'on la coupe, c'est une vilaine mode<sup>72</sup>". Les familles proches de l'église sont engagées à héberger les enfants les plus éloignés. Les gens sont priés de ne pas déranger le curé durant les heures de catéchèse: deux heures trente dans la matinée et, autant dans l'après-midi. En terminant, il invite les écoliers à la ponctualité et à l'assiduité. L'absentéisme y est moins élevé qu'à l'école, car c'est le curé qui le contrôle. Par contre, les parents ne semblent pas manifester grand zèle à envoyer leurs enfants au catéchisme; "c'est curieux", s'étonne Tremblay, "comme les parents ne comprennent pas leurs devoirs<sup>73</sup>".

Les explications du jour voient leurs prolongements dans l'étude du catéchisme le soir. Quand la période d'apprentissage se termine, les résultats sont jugés satisfaisants au

70. C.P., 1903.

71. C.P., 1881.

72. C.P., 1911.

73. C.P., 1908. En 1906, il notait qu'une soixantaine s'étaient absents à une rencontre de catéchèse. Une autre année, il prend ses précautions: "Deux mois qu'il n'y a pas eu de catéchèse, j'ai laissé passé le temps des travaux et de la rougeole afin que vous n'eussiez pas de raison de ne pas envoyer vos enfants". C.P., 1910.

jour de la première communion<sup>74</sup>. Le curé peut alors dire à ses fidèles: "72 enfants ont communie cette semaine, n'est-ce pas que c'était un beau spectacle<sup>75</sup>?"

Au moment des préparatifs pour la confirmation, le curé redouble de vigilance; sa réputation de pasteur est, pour l'occasion, jugée par l'évêque. Il incite les parents à collaborer en faisant peser la menace que l'évêque pourrait bien refuser de confirmer tel ou telle des jeunes jugés inaptes. A la suite d'une visite pastorale, Tremblay laisse bien entendre qu'il en a<sup>ut</sup> le pouvoir: "Mgr a questionné les enfants et ça n'a pas toujours été brillant, je lui ai fait connaître les négligents et il n'aurait pas fallu un gros mot de ma part pour en retarder<sup>76</sup>".

Sur l'institution scolaire proprement dite, la surveillance du curé est multiforme. Son statut lui permet d'exercer certaines prérogatives en matière d'éducation. Il demande par exemple à l'occasion des visites paroissiales, qu'on garde les enfants à la maison. Au temps des retraites et des quarante heures, il libère les institutrices de leurs tâches

74. Ce succès est souvent mérité grâce à la perpétuelle vigilance du curé, car les parents, en plus de se voir rappeler d'envoyer leurs enfants régulièrement au catéchisme de la première communion, négligent de suivre les recommandations relatives à cette préparation prochaine. On ne les assiste pas suffisamment d'après le curé. C'est sans doute pourquoi Langlais, Boily et Lauriot ont déjà différé la première communion. Remarquons que les observations de Boily ressemblent à celles de Lauriot: "Tous les enfants de la première communion sont remis au mois de septembre à cause de leur

habituelles; elles ferment les écoles trois demi-journées par semaine. En général, le curé surveille la qualité de l'enseignement non seulement par ses visites et les rapports de commissaires, mais il réunit fréquemment les institutrices au presbytère (à partir de 1900) à l'issue de la messe dominicale. Il les avertit d'assister aux conférences de l'inspecteur auxquelles sont invités aussi les commissaires. Une vive injonction du curé Tremblay prouve que le clergé paroissial n'entend pas céder des prérogatives: "Au sujet de la confession des enfants qui n'ont pas communie, les commissaires voudraient-ils me conduire? Qu'ils viennent à la sacristie après les Vêpres afin qu'on s'entende<sup>77</sup>".

Le Cahiers des prônes contiennent quelques fragments sur le soutien que le curé accorde aux institutrices et instituteurs: soutien moral et social. Le curé Boily commande le respect d'icelles: "On l'oublie trop souvent dit-il<sup>78</sup>". Selon lui, il ne faut pas changer les "bonnes" inutilement surtout si elles privilégièrent l'enseignement de la doctrine chrétienne. Il propose encore de soutenir l'autorité de l'institutrice<sup>79</sup>.

ignorance; c'est affligeant" déplore Boily (C.P., 1881) et il ajoute dans son Rapport annuel: "(...)s'ils ne reviennent pas plus savants, je les remettrai à l'année prochaine (...) il y en a de vieux". AAQ., 1881.

75. C.P., 1911.

76. C.P., 1908.

77. C.P., 1906.

78. C.P., 1881.

79. (...) Les parents ne doivent pas écouter les rapports que les enfants font contre leurs maîtres et ne jamais parler mal des maîtres devant les enfants. Tout reproche doit se faire sans la présence des enfants". C.P., 1880.

Simard s'adresse à Mgr Labrecque en 1892 demandant de "l'aide" et de l'influence en faveur de l'instituteur de l'école modèle; son salaire est trop faible et il est père d'une famille nombreuse. Le même curé s'intéresse au cas d'une institutrice congédiée pour avoir demandé une augmentation de \$15 (elle en gagnait \$140. par année)<sup>80</sup>. Aussi, le curé n'est pas toujours satisfait des conditions dans lesquelles l'éducation se dispense. Il n'est pas toujours consulté sur le choix des institutrices. La plupart de ces enseignantes ne sont pas munies de diplôme. Celles-ci sont "beaucoup trop jeunes, écrit Lauriot, et on leur crée des misères"<sup>81</sup>.

Nous avons souligné qu'à son passage dans les écoles, le curé en observe l'état matériel. Entendons quelques-uns de ses commentaires. En 1883, Boily déplore le manque de bonne volonté des parents à fournir des livres et matériels de classes<sup>82</sup>. Mêmes remarques de Simard en 1901; il note l'absence de crucifix dans quelques écoles et ajoute que les bâtiments devraient être lambrissés<sup>83</sup>. En 1909, Tremblay répète la même remarque. Il signale, à son tour, le manque de livres: "Les parents ne veulent pas en acheter, une bagatelle de 10 à 15¢<sup>84</sup>". Il prend donc le soin de s'en occuper; il

80. L'Echo de Charlevoix, Baie Saint-Paul, 19 juillet 1900, où on constate que l'institutrice en question n'a pas été réengagée.

81. AAQ., 1883.

82. C.P., 1881.

83. C.P., 1901.

84. C.P., 1907.

annonce un peu plus tard: "J'ai en mains des livres de classes. On pourra s'en procurer au presbytère. J'ai aussi apporté des livres de lecture donnés par le gouvernement<sup>85</sup>". En général, le curé vérifie les rentrées de bois de chauffage des écoles. Certains parents retirent leurs enfants des écoles pour éviter de fournir du combustible<sup>86</sup>. Le curé s'impatiente et parle de poursuite<sup>87</sup>. En 1886, Lauriot indique que que le manque de ressources et l'indifférence des parents sont les raisons du mauvais fonctionnement des écoles.

Environ 178 enfants pour 7 écoles, trop d'écoles pour vos ressources et pas assez d'encouragement donné à ces écoles. Environ 30 enfants par école en moyenne. Impossible de suffire avec la cotisation et les ressources actuelles. Mon devoir comme curé et comme visiteur d'école est d'en parler ici d'autant plus que c'est l'intérêt général et privé que je plaide: on est porté à se plaindre des commissaires; et pourquoi s'il-vous-plaît? On a demandé des écoles; on les a obtenues de l'inspecteur et des commissaires, maintenant si vous voulez qu'elles fonctionnent à la paroisse, aux contribuables d'en payer la façon... 88.

La situation n'a guère connu d'améliorations, malgré la bonne volonté de Lauriot. L'année de son départ, une des écoles subit le vandalisme; la porte est défoncée et les livres détruits. A l'arrivée de Simard, on doit fermer deux écoles pour "cause de pauvreté"<sup>89</sup>. Tremblay est le seul à

85. C.P., 1907.

86. C.P., 1886. "En hiver surtout, on retire les enfants afin de s'exempter de donner du bois".

87. C.P., 1877. "Payez les cotisations d'école, il paraît que la poursuite va devenir nécessaire".

88. C.P., 1886.

89. C.P., 1889.

noter sporadiquement certains progrès ou sa satisfaction parce que les enfants se confessent mieux ou savent mieux leurs prières.

### 3. INTERDITS AUTOUR DE CERTAINS COMPORTEMENTS SOCIAUX:

#### LE REPOS DOMINICAL, LE TRAVAIL ET LES VOYAGES

Le précepte du repos dominical ne semble pas avoir causé de graves problèmes aux pasteurs de Saint-Hilarion. Les défenses faites sporadiquement en chaire ne sont pas teintées de sévérité. Elles donnent l'impression d'une affaire de routine. Il nous serait utile tout de même de connaître ce qu'entend le curé par repos dominical. Voyons les principales règles à suivre concernant les travaux domestiques: "Le moins de travail possible à la maison; l'eau à charroyer, le bois à fendre, les déchets des étables... tout cela doit se faire la veille ou le lendemain<sup>90</sup>". Des règles spéciales et complémentaires s'adressent aux gardiens de maisons; "Ils ne doivent pas sortir de la maison durant la messe<sup>91</sup>". Aux voyageurs, il leur recommande d'agir avec circonspection: "Si les maîtres chez qui (ils sont) engagés font travailler le dimanche. Il leur faut essayer de ne pas

---

90. C.P., 1907.

91. C.P., 1905.

travailler ou, tout en travaillant s'il le faut, voir à se placer ailleurs l'année d'ensuite si possible ne plus retourner là<sup>92</sup>". Quant aux marchands, la règle est claire: "Ni pesée, ni mesure, excepté pour les malades"<sup>93</sup>". Sur ce point, le curé n'obtient pas toujours d'eux la collaboration qu'il demande<sup>94</sup>. Ils abusent, d'après Simard, de la permission que leur a accordée Mgr Bégin de vendre certains petits articles ce jour-là, en raison de la distance considérable que les habitants, le plus grand nombre, ont à parcourir pour venir chez le marchand. Le curé se tourne vers le Conseil Municipal, afin de trouver un appui. Lauriot avait demandé aux conseillers, en 1884, de surveiller l'activité dominicale des marchands. Probablement parce qu'aucune résolution n'avait été adoptée, le "désordre" continue. Pour diverses raisons qu'il nous est impossible de connaître, la défense faite aux marchands et aux commerçants de vendre le dimanche n'est décrétée qu'en 1900<sup>95</sup>. Cette mesure paraît avoir satisfait le désir du curé, pendant une dizaine d'années. Ensuite, Tremblay rappelle que la vente ou l'achat du "nécessaire seulement" est permis.

92. C.P., 1907.

93. C.P., 1884.

94. AAQ., 1899. "(...) On vend sans gêne le dimanche et les jours de fêtes (chez quelques marchands) (sic) et on y livre toutes sortes de marchandises, absolument comme en jours de semaine ordinaire. Malgré que je me sois souvent élevé contre pareil désordre".

95. Une amende de \$5. punissait les contrevenants et une autre de \$5. à \$10. pour les récidivistes. Cette résolution a-t-elle été respectée? Les procès-verbaux du Conseil Municipal restent muets à nos interrogations.

S'il juge qu'il y a nécessité, le curé permet certains travaux saisonniers: aux temps des semences, parfois à la fenaison suivant les caprices du climat, à la saison des bleuets, une basse messe est dite très tôt le dimanche matin dans l'intention d'accommorder les cueilleurs. Il se montre aussi bienveillant, durant la période des récoltes automnales ou à l'occasion des corvées de charité.

Le curé Langlais admet, en 1874, des ventes de denrées dans la sacristie, mais il retire vite cette permission pour des raisons de convenances<sup>96</sup>. Vers 1886, Lauriot les tolère; cette fois, elles se font à la salle publique, là où ont lieu aussi les ventes des grains, des bancs et des produits de la quête de l'Enfant-Jésus. Ainsi, nous constatons que le sens du repos dominical a une étendue variable suivant les volontés du curé.

La malhonnêteté et l'injustice sont des maux qui atteignent la morale publique. Ils attirent des reproches, des recommandations aux habitants qui travaillent ou vendent leurs produits dans la paroisse et à l'extérieur. Concernant le commerce à l'intérieur de la paroisse, le curé porte son

96. C.P., 1874. Le curé annonce au prône que dorénavant les ventes de denrées n'auront plus lieu: "1<sup>o</sup> Vous savez ce qui s'est passé dimanche dernier, tout le monde comprend qu'une pareille scène ne doit plus se renouveler. 2<sup>o</sup> On se plaint qu'on n'est pas assez propre, que chacun dépose son petit lot de viande sur les bancs et en s'asseyant à cet endroit on gâte un habit. 3<sup>o</sup> Pendant qu'on crie à la sacristie, il y a des personnes qui prient dans l'église ça ne peut que les déranger. 4<sup>o</sup> Ca va vous accoutumer peu à peu à avoir plus de respect pour la société".

attention sur la vente des bleuets<sup>97</sup> et les produits de la ferme<sup>98</sup>. Diverses autres conduites suscitent la réprobération telles: la négligence à l'occasion des feux, le ravage des champs par les animaux errants, le vol de gibier pris dans les "collets" ou pièges, etc. Le curé dénonce aussi le vol de bois sur les terres du Séminaire de Québec, le vol de viande, d'argent; ces actes répréhensibles sont commentés en chaire. De même, le prédicateur fustige la malhonnêteté dans les rapports avec la Fabrique: "Veuillez ne pas apporter de patates gelées, de remarquer Tremblay; c'est arrivé et sans le dire cela fait tort par le mélange des autres<sup>99</sup>.

A l'extérieur de la paroisse, le risque d'atteinte à la probité de l'habitant de Saint-Hilarion augmente et le curé s'en inquiète. Tout se passe comme s'il considère que la réputation de ses paroissiens en dehors de la paroisse réfléchit sa propre image. Il renouvelle annuellement ses avertissements aux porteurs de denrées sur les marchés de Québec: "Les voyages à Québec vont commencer, j'espère qu'on pensera à moi, vous comprenez ce que je veux dire je suppose, en vous rappelant ce que j'ai dit les autres années<sup>100</sup>".

97. C.P., 1885. "On trompe les acheteurs en mettant avec les bleuets des feuilles d'écorces".

98. C.P., 1908. "C'est un vol de mettre de l'eau dans le lait qu'on porte à la fromagerie et d'écrêmer ce lait".

99. C.P., 1923.

100. C.P., 1908.

Par ailleurs, l'étranger représente un danger pour ses paroissiens. Lauriot conseille de se "défier des commerçants de Québec<sup>101</sup>". S'il vient un acheteur de la ville dans la paroisse, Tremblay avise "de vendre pour de l'argent comptant<sup>102</sup>". Des mendians dont la probité n'est pas connue, le curé demande qu'on exige un billet portant sa signature, "défiez-vous de leurs histoires", ajoute t-il<sup>103</sup>. Les déplacements de paroissiens vers l'extérieur comme la venue d'étrangers à Saint-Hilarion sont également redoutés par le curé. Dans son esprit, le danger de pécher s'accroît si les absences prolongées impliquent beaucoup de jeunes gens et même de jeunes filles. Car, il n'y a pas de doute qu'ils sont nombreux; les estimations des migrations saisonnières nous l'ont confirmé. Le curé ne peut s'empêcher de faire, à ce propos, de sérieuses mises en garde: "Voyagez le moins possible. Que les jeunes gens ne partent sans le consentement de leurs parents et qu'une fois partis, ils écrivent souvent<sup>104</sup>". Il suggère jusqu'au moment opportun du départ: "Ne pas partir au temps des semences<sup>105</sup>". Il demande aux jeunes filles en service domestique de préserver la réputation des familles, aux jeunes gens d'être honnêtes dans le temps de

---

101. C.P., 1885.

102. C.P., 1923.

103. C.P., 1917.

104. C.P., 1908.

105. C.P., Ibid.

travail à fournir. Par contre, il les met en garde contre certaines exigences des patrons, contre l'opprobre des "sociétés anathématisées" par l'Eglise. Lauriot s'en plaint en commentant un extrait de l'opuscule de Mgr de Ségur sur les francs-maçons :

Nos jeunes gens qui en si grand nombre s'absentent pendant des mois et des années peuvent être exposés au danger de s'enrôler dans les rangs de cette société anathématisée par l'Eglise. Prions pour eux afin qu'ils conservent leurs principes religieux - souvent leur foi s'affaiblit dans ces pénibles et lointains voyages <sup>106</sup>.

Peut-être tourmenté par l'éventualité que ces calamités frappent ses paroissiens, le curé Simard ne cesse de chanter des grand-messes souhaitant attirer les grâces et les bénédictions de Dieu au cours des séjours à l'extérieur de la paroisse. Quand les voyageurs reviennent, il importe non seulement de jauger leur moralité, mais aussi de vérifier s'ils rapportent de "mauvais" livres <sup>107</sup>.

Il va de soi que ces directives s'adressent aussi aux hommes mariés en instance de départ. Mais il en est de supplémentaires réservées aux parents et à leur famille. Craint-il pour les enfants, le curé défend que les bûcherons aillent

---

106. C.P., 1883.

107. C.P., 1910. "Les voyageurs apportent de mauvais livres, je l'ai constaté; ne lisez aucun livre (roman) étranger sans m'en parler".

passer l'hiver dans les chantiers avec leurs familles<sup>108</sup>.

Il interdit aux parents d'envoyer leurs filles en goëlettes à Québec<sup>109</sup>.

#### 4. LA CHAIR ET LA FETE

Le contrôle des temps libres des gens de Saint-Hilarion n'est pas absolu. Le curé surveille particulièrement ceux dont la pratique entraîne quelques dangers pour les bonnes moeurs. Retenons ici ses observations sur les fréquentations, les noces, le temps des fêtes, les jours gras et les laps de temps précédent et suivant les offices à l'église.

A Saint-Hilarion - comme ailleurs - la vertu de chasteté inspire aux curés une sollicitude particulière. La moindre initiative prend la forme d'un égarement, d'un péché, peut-être d'un scandale. Voyons quels sont les loisirs traditionnellement prohibés par le curé: "Tours de voitures, défense absolue de tours de voitures", nous dit laconiquement le curé Tremblay, les promenades du jour et du soir, le seul à seul<sup>110</sup> de même que les danses et les "jeux à becs". S'il est impossible de faire respecter strictement la discipline

---

108. C.P., 1916.

109. C.P., 1875.

110. C.P., 1908.

morale dans toute la paroisse, il reste le confessionnal, le tribunal des conduites dérogatoires. Nécessairement, lors d'un jubilé, d'une retraite, les pénitents se présentent au tribunal. Ceux qui ont échappé à la discipline chrétienne, ont à répondre de leurs défaillances. Lauriot profite de ces occasions pour inviter la jeunesse à réparer ses familiarités en gardant le Très-Saint-Sacrement pendant la nuit de l'événement liturgique. Les dispositions du pasteur se manifestent parfois tout autrement. Cela dépend-t-il de la gravité des fautes commises, des circonstances, du scrupule clérical? Dion explique les raisons et la nécessité pour les parents de discipliner leurs jeunes gens sur la question des fréquentations:

(...) Veillées, courses nocturnes, fréquentations dangereuses - Ecole où les jeunes apprennent tous les vices et perdent les vertus propres à leurs âges. Il est difficile à un pasteur de régler les familles et la paroisse s'il permet ces sortes de veillées et courses nocturnes. Un père qui reçoit dans sa maison la jeunesse de la paroisse ou qui permet à ses garçons et ses filles de fréquenter des veillées doit être sévèrement averti par son pasteur et son confesseur 111.

Les mises en garde ne sont pas moins sévères quand vient le temps des noces: pas de boissons, ni d'invités trop nombreux, ni de danses dans la plupart des cas. La

sévérité varie selon les curés. Lavoie ne défend que certaines danses. Mais, au temps de Boily, rien. De la retenue, de la modestie chrétienne avant toute chose. Voici ce qu'il déclare au sujet des noces:

(...) D'un repas de noce, ne pas en faire un bal en invitant pour la soirée les jeunes gens de la paroisse pour pécher au compte des époux" 112. "Au jour du mariage, ne faites qu'un repas de noce, réjouissez-vous dans le Seigneur seulement... Ne me demandez pas la permission de danser aux noces, je ne vous la donnerai pas cette permission. Si vous êtes en peine de votre monde ne les conviez pas" 113.

Le curé Langlais est le seul à nous laisser les explications sur les dangers de la danse<sup>114</sup>.

Le temps des fêtes de Noël et du nouvel an favorise ce que le curé appelle abus et désordres. Tout commence la veille de la messe de minuit. Les gens éloignés de l'église arrivent en début de soirée et se rassemblent dans les maisons du village. Déjà cette façon d'employer son temps n'a

112. C.P., 1880.

113. C.P., 1881.

114. Le curé Langlais insère généralement des notes, des réflexions dans les Cahiers de prêches. Elles sont destinées à la préparation de ses sermons. Voyons ce qu'il retient de sa documentation au sujet des danses. "Ne pas fréquenter une femme qui se plaît à danser (...) S'il n'y avait rien à craindre dans les danses, l'Esprit ne prendrait pas soin de nous en détourner: Qu'est-ce que danser? Sauter de joie, tourner, marcher, plier, relever (Marie soeur d'Aaron, David...), Saint Jean Chrysostome: Jeu qui plaît au démon. Salle de danse: boutique du démon. Saint Ambroise: danse; compagne de l'impudicité, il faut être saoul ou fou pour danser. Saint Ephrem: démon, auteur et inventeur des danses. Ce n'est pas Saint-Pierre et Saint-Paul mais le démon. -Est-il permis de danser? Tertullien:

pas l'heure de lui plaire. Son expérience lui fait craindre les jeux de cartes à l'argent et la boisson. C'est peut-être en pensant aux effets que ces sortes de divertissements pourraient causer aux enfants, qu'il demande aux parents d'amener "le moins possible d'enfants, sources d'embarras, de troubles"<sup>115</sup>, dit sèchement Lauriot. Il les avertit encore de ne pas laisser venir de filles seules. Il engage les notables à exercer leur influence durant le déroulement de cette soirée. A quelques occasions, l'église reste fermée aux paroissiens. Si elle ne l'est pas, les promenades inutiles sont interdites, l'accès au jubé également. En 1877, Dion termine les recommandations d'usage en disant que "s'il y avait du trouble et désordre, (les paroissiens s'exposent) à être privés de la messe de minuit une autre année".

De la gaieté, des plaisirs modérés durant la nuit du nouvel an, passe encore. Mais il sait que l'impureté et l'intempérance sont les "vices" que tous peuvent pratiquer, particulièrement en cette circonstance. Les "excès de boisson", les "familiarités criminelles", les danses et les jeux défendus, tout cela réuni dans des "veillées prolongées" demande une surveillance rigoureuse. Le curé s'en remet donc

---

la danse consiste à procéder de l'impudicité où l'on approuve des libertés qu'on n'oserait prendre ailleurs. On dit c'est là coutume quand c'est le libertinage et la corruption...". C.P., 1876.

115. C.P., 1884.

aux parents comme pour les multiples visites et réunions que suscite le temps des fêtes.

A peine soulagé de la période des fêtes, le curé doit préparer ses fidèles à la modération quand approchent les jours gras. "Prenez garde à bien passer (ces jours). On a assez fait de veillées depuis Noel..."<sup>116</sup> dit Tremblay. La mi-carême est réservée aux hommes et aux femmes mariés, mais il se glisse des enfants ou des grandes filles dans les veillées. Il arrive que le curé l'apprenne: "(...) J'ai oui dire que des filles se sont habillées en homme. Il ne faut pas que ça tourne en désordre"<sup>117</sup>. Un élément nouveau est signalé par le même; il s'agit des veillées en paroisse étrangère à l'occasion desquelles les paroissiens doivent bien se conduire.

Ici et là les prônes renferment des recommandations aux parents et à la jeunesse concernant le comportement à suivre avant et après les offices. Elles s'adressent à ceux qui fument, se rassemblent et s'amusent.

Le curé défend allègrement les loisirs mais n'offre guère de palliatifs en dehors des loteries organisées d'abord par Lauriot vers 1884, puis sous l'égide de Tremblay en 1909

---

116. C.P., 1908.

117. C.P., 1920.

- dans le but de payer les achats de statues et de répandre les objets de piété dans la paroisse. Or, les fidèles ne répondent pas à l'invitation aussi empressément que l'a imaginé le curé Lauriot. Celui-ci doit fournir des éclaircissements sur les bienfaits de cette loterie afin de les stimuler. "Mes chers frères, ne craignez pas les reproches du bon Dieu; c'est de l'argent bien employé, placé à intérêt non pas temporel mais spirituel. Que d'argent perdu, dépensé d'une manière criminelle quelquefois. Allons soyons généreux et tout le monde sans exception<sup>118</sup>".

Tremblay rencontre moins de réticence dans l'exercice de ce divertissement proposé. Il faut dire aussi qu'il donne la chance de gagner une horloge musicale<sup>119</sup>.

## 5. LA TEMPERANCE

La vertu de tempérance occupe une place de choix dans la prédication dominicale. C'est pourquoi aussi les bases de la Société de Tempérance ont été jetées dans la paroisse. De son côté, la municipalité remet en vigueur chaque année un règlement défendant la vente de boissons alcoolisées<sup>120</sup>.

118. C.P., 1884.

119. C.P., 1909. Il s'agit d'acheter une chape et un conopée: "A tous ceux qui donneront 5¢ de plus, je leur donnerai un billet sur une horloge musicale".

120. Nous ne pouvons ni affirmer, ni infirmer, s'il y a comme pour l'observance du dimanche entente ou non entre le curé et le Conseil Municipal concernant cette résolution. Il reste que de toute manière celle-ci contribue à renforcer l'encadrement du curé.

Nous allons examiner brièvement l'utilisation que fait le curé de ces moyens d'action qui visent à endiguer l'intemperance.

La lutte contre l'abus de l'alcool prend des formes variées. Le curé dénonce les lieux et les occasions d'intempérance: période d'élection, voyage d'affaires à Québec, noces, etc... Autant d'événements qui coïncident généralement avec ce que nous avons considéré comme les temps de non travail. Parmi ceux-ci, c'est en période d'élection que se commettent les plus fréquents abus et, par surcroît, au vu et au su de la paroisse le plus souvent, car on se sert de la boisson pour cabaler et cela, même aux élections de commissaires et de conseillers municipaux. Dans le but d'éviter des situations "regrettables", le curé multiplie les avertissements. Il demande, par exemple: "A ceux qui louent leur maison pour le comité (d'élection) de ne pas permettre de boisson<sup>121</sup>". Si cela n'est pas convenu au préalable, il demande de ne pas louer. On peut dire qu'il se réfère habituellement aux mandements ou lettres pastorales portant sur ce sujet.

Le curé déplore aussi la fabrication de "bagosse" ou de "bière de famille"<sup>122</sup> et <sup>L'EXIS TEACE</sup> des dépôts clandestins de toutes

121. C.P., 1908.

122. C.P., 1919. "Remarque au sujet de la "bière de famille" qu'on fait et qui rend malade tout en diminuant l'esprit; ça tourne en désordre. On ne doit pas en faire ou ne pas en abuser".

sortes qui traffiquent semble-t-il malgré les règlements municipaux. Ainsi défend-il aux habitants qui se rendent à Québec: "De ne pas descendre de bateau pour n'importe qui"<sup>123</sup>; ou encore à ceux qui vont vendre leurs bleuets à la Baie Saint-Paul, recommande-t-il de ne pas "boire" en voyage, surtout "l'argent" de la vente. En d'autres circonstances<sup>124</sup> il y va des mêmes recommandations.

Langlais et Dion ont laissé des sermons et des fragments importants parmi lesquels certains traitent de l'intemperance. Nous en avons choisi un du curé Dion. Le large extrait que nous reproduisons est intéressant à plusieurs titres; premièrement, il nous permet de juger de la structure et de l'effet recherché par les procédés d'éloquence. Deuxièmement, il présente un développement et un complément utile aux observations succinctes que renferment généralement les prêches. Voici donc sur quel ton Dion s'adresse à ses fidèles le troisième dimanche de l'Epiphanie 1878.

Je suis obligé de vous parler de cette terrible plaie qui ravage tous les pays du monde parce

---

123. C.P., 1912.

124. Le curé Roy au sujet d'une bataille de jeunes gens sur la route nous dit: "S'ils ne s'étaient pas dérangés par la boisson ils n'auraient pas eu de batailles et de mauvaises paroles" C.P., 1874. Lauriot pour sa part déclare à l'évêque: "Je me suis aperçu qu'un marchand pour se créer des pratiques donnait de la boisson. Je l'ai averti charitalement mais sérieusement. Il y a eu à déplorer quelques excès publics de boisson", ajoute t-il. AAQ., 1883. Tremblay souligne dans un prêche de 1912: "Remarques au sujet d'une noce qui a mal fini et ceux qui charroient de la boisson ...".

qu'il y a des ivrognes dans la paroisse et en trop grand nombre malheureusement... Nous avons hélas! trop fréquemment devant les yeux le triste spectacle d'hommes réduits à la dernière misère par cette fatale passion pour nous bercer d'une illusion contraire... Aux Etats-Unis, l'ivrognerie fait d'innombrables victimes. Une statistique établissait récemment que dans la république américaine l'on comptait au moins 600,000 ivrognes. Chiffres affreux sans doute; mais ce qu'il y a de plus affreux encore, ce sont les conséquences de cette misérable passion. Voyons: 100,000 personnes aux Etats-Unis sont mises en prison actuellement pour ce vice malheureux; 70,000 meurent chaque année par excès de boisson; 300 meurtres et 400 suicides sont le triste résultat de ces excès d'intempérance; 200,000 orphelins sont jetés chaque année sur le pavé par la conduite honteuse des hommes adonnés à la boisson. Sur 100 crimes, 99 sont commis par des hommes ivres; sur 100 mendians, il y en a 99 qui sont réduits à ce pénible état par l'usage immodéré de liqueurs enivrantes ... 125.

En plus d'utiliser les ressources de la prédication, le curé appuie son action sur la Société de Tempérance. Fondée en 1883, la nouveauté de ce mouvement - inauguré lors d'une retraite spéciale - attire 500 membres. La formule d'engagement, rédigée dans un style solennel, proclame des avantages qui sont propres à assurer le succès de l'œuvre<sup>126</sup>.

125. C.P., 1878.

126. Un extrait de cette formule d'engagement en témoigne: "Je prends la résolution devant Dieu et avec son aide dans l'intention de proclamer davantage sa gloire et procurer mon salut, ainsi que le salut du prochain et en conformité avec Jésus-Christ souffrant et abreuvé de fiel et de vinaigre de ne jamais faire un usage immodéré de boissons enivrantes" etc... C.P., 1883.

Des indications nous font constater successivement les fléchissements du mouvement. Des réanimations ont lieu à l'occasion de retraites subséquentes et de triduum. Après le départ de Lauriot, les accrocs à la tempérance paraissent dénoncés moins sévèrement; des allusions mais sans plus. Cela ne nous étonne pas; nous connaissons le laconisme des remarques du curé Simard. Nous sommes donc gêné dans nos moyens pour juger de son action réelle sur ce point. Cependant, ces remarques nous laissent présumer de "l'étiollement" de la Société de Tempérance à cette époque<sup>127</sup>. Nous en avons aussi l'indication par la volonté de Lavoie puis de Tremblay, ses successeurs immédiats, de réorganiser la Société. Après plusieurs années de silence, les annonces des réunions de tempérance réapparaissent aux prônes. La tenue d'un triduum en 1907 a pour but de ramener les égarés au berceau de la Société, et de recruter de nouveaux adhérents. La préparation à cette cérémonie dure un mois. "Tout le monde doit s'y mettre<sup>128</sup>, demande Tremblay. Le dimanche suivant la cérémonie, il est visiblement déçu du résultat: "Beaucoup n'ont pas voulu donner leur nom. Ce sera toujours le temps. Le Bon Dieu vous

---

127. Il note en 1899 que quelques personnes traffiquent de la "grosse bière" et que cela n'est pas sans inconvénient. AAQ., 1899. La même situation semble se reproduire un peu plus tard; le préambule d'un sermon de 1901 révèle encore la vente de boisson sans licence et le désordre que cela cause. C.P., 1901. Simard parle assez peu de la Société de Tempérance; rien<sup>nous</sup> nous indique qu'il en fait la promotion.

128. C.P., 1907.

parlera peut-être d'une autre manière à ceux qui ne veulent pas faire le moindre sacrifice pour lui; réfléchissez et vous verrez que la tempérance telle que prêchée ne peut pas être plus facile<sup>129</sup>.

Tremblay poursuit sa conquête qu'il veut totale. Cette fois, il s'adresse à certaines femmes qu'il soupçonne d'intention trompeuse: "Il y a, dit-il, des femmes qui n'ont pas donné leur nom quoique leurs maris l'aient fait, pourquoi? Pas pour faire en sorte que quelqu'un verse de la boisson à la maison je suppose sans que le mari manque à sa tempérance<sup>130</sup>". Au jour de la Saint-Jean-Baptiste (patron de la Société), un "petit nombre" se tient toujours à l'écart, d'après ce qu'il nous dit. Jugeant qu'il a atteint son objectif chez les adultes, il se met en campagne pour s'assurer de l'adhésion des enfants au principe de cette oeuvre. Il voit à ce que tous les enfants possèdent leur manuel anti-alcoolique. Les institutrices sont priées de "noter" ceux et celles qui se "distinguent" dans l'étude de ce manuel. De cette façon, croit-il, la société future n'en sera que mieux préservée<sup>131</sup>. Rien n'y fait; quelques années après, tout semble devoir être à recommencer.

---

129. C.P., 1907.

130. C.P., 1907.

131. C.P., 1908.

Réponse à la question posée avant le jour de l'An à savoir comment vous alliez passer le temps du Carnaval. En général, je crois qu'on a pris garde de se conduire chrétiennement, pourtant il y a eu de la danse permise dans quelques familles, il y a eu quelques jeux de cartes à l'argent et chez tous il y avait de la boisson (souligné dans le texte) la moitié ou plus en ont offert au jour de l'An, c'est un mal le plus dangereux pour la Société de Tempérance. 132

## CHAPITRE IV

### La vie chrétienne

Un examen des observations du curé sur la pratique religieuse des habitants nous permettra certes de vérifier l'ascendant qu'il exerce sur sa paroisse; il nous permettra aussi, ce qui n'est pas négligeable, de cerner un tant soit peu la profondeur de leurs convictions religieuses.

#### 1. L'ASSISTANCE AUX OFFICES

L'assistance aux offices, d'après le clergé paroissial, est négligée pendant ce demi-siècle. L'accumulation des reproches faits en chaire n'en est-elle pas la preuve? La plupart d'entre eux témoignent de la faible assistance aux offices sur semaine<sup>133</sup>, particulièrement aux vêpres et parfois à la messe dominicale. Sans doute parce que cette dernière est obligatoire sous peine de péché, les fidèles y assistent plus régulièrement. Aussi le curé, quand besoin est, rappelle ses fidèles au devoir. S'adressant à ceux des rangs, Boily s'exprime en ces termes: "Je suis bien affligé de voir qu'il y a si peu de monde à la messe. A mon avis la fatigue de la semaine n'est pas une raison suffisante pour perdre la messe le dimanche. Il n'y a que 5 ou 6 voitures. Vous voulez ménager vos chevaux, ce n'est pas une raison de perdre la messe. Un bon nombre je pense perd la messe par leur faute. Dieu par son Eglise vous ordonne d'assister à la messe les dimanches et les jours de fêtes<sup>133</sup>".

<sup>133</sup> C.P., 1881.

Lauriot remarque la négligence des parents à amener à la messe les enfants en "âge de raison" laissant entendre que la "raison de pauvreté"<sup>134</sup> est insuffisante. Roy était moins sévère sur ce point. Il indiquait à l'évêque en 1874 qu'environ le quart des fidèles n'assistaient pas aux offices en disant: "Ils sont excusables par leur pauvreté, pas d'habillement convenable"<sup>135</sup>. Dion fait la même remarque que Roy ajoutant que l'absentéisme des enfants le dimanche s'expliquait par le "mauvais état des chemins et probablement par un peu de négligence des parents"<sup>136</sup>. Le souci de voir les enfants présents à la messe dominicale tient non seulement de la notion d'obligation, mais aussi du fait que le curé donne une demi-heure de catéchisme entre la messe et les vêpres. Cette période de catéchèse a comme but de mieux préparer les enfants à la première communion ou à la confirmation et de raffermir par la même occasion la foi des fidèles. De juin à novembre, Simard déclare qu'il est "inutile d'insister sur l'obligation d'assister au catéchisme le dimanche. Vous êtes tous tenus d'y assister régulièrement autant que possible. Erreur de croire qu'il ne se fait que pour les enfants, ajoute t-il"<sup>137</sup>. Vingt ans plus tard, la

---

134. C.P., 1887.

135. AAQ., 1874.

136. AAQ., 1879.

137. C.P., 1890.

même mise en garde est à répéter au début de l'été: "(...) tous les ans on a à se plaindre du peu d'assistance au catéchisme; pourtant, vous êtes obligés de vous instruire sur la doctrine chrétienne", d'affirmer Tremblay<sup>138</sup>.

Une autre cérémonie pour laquelle le curé consacre au-tant sinon plus de vigilance qu'à l'assistance au catéchisme, c'est l'office des vêpres. Il est chanté, à la suite de la grand-messe ou après le catéchisme, selon la saison, afin d'accommorder les paroissiens éloignés de l'église. Or, le curé n'est pas nécessairement récompensé de sa souplesse. Plus de paroissiens que le curé n'en peut tolérer quittent l'église après la messe pour aller fumer<sup>139</sup> et embarrasser les maisons du village<sup>140</sup>. Les cahiers du curé Tremblay nous en apprennent plus que ceux de ses prédécesseurs. Les reproches de ce pasteur montrent qu'il s'interroge sur l'état de leur foi. On peut en juger par cette apostrophe: "Restez donc aux vêpres, c'est le troisième avis. A qui m'adressai-je? Est-ce à des chrétiens?... Quelle raison a t-on de sortir après la messe?... Que les familles du village ferment donc leurs portes<sup>141</sup>". Puis il laisse entrevoir les conséquences de cette négligence pour les générations subséquentes.

---

138. C.P., 1909.

139. C.P., 1901. "On perd les vêpres sans scrupules pour aller fumer...".

140. C.P., 1911.

141. C.P., 1907.

" (...) dans quelques années, il n'y aura plus de vêpres faute d'assistance, et les enfants d'aujourd'hui qui seront les parents d'alors auront été formés ainsi par leurs parents, la foi diminue; il y a de louables exceptions<sup>142</sup>". Pendant les cinq premières années qu'il exerce son ministère à Saint-Hilarion, Tremblay formule les mêmes plaintes et s'attriste de cet état de fait. Ensuite, bien qu'aussi fréquentes, ses remarques se font plus laconiques et moins pressantes. Vers la fin de sa longue cure dans la paroisse, il ne paraît pas avoir obtenu satisfaction, mais il note simplement: "Il fait beau, les offices sont courts, je ne vois pas de raisons de manquer les vêpres<sup>143</sup>".

Après les vêpres, les habitants des rangs ont accompli leur devoir dominical, s'ils n'ont pas de réunion de sociétés. Les gens du village, eux, auront à revenir à l'église pour l'heure d'adoration du soir. Rien n'indique qu'ils ont manqué à ce pieux exercice; quelques avertissements sporadiques ont suffi aux parents qui laissent courir ici et là leurs enfants au lieu de les envoyer à l'église. Par ailleurs, les parents sont davantage sujets à la réprobation du curé s'ils n'assistent pas aux offices de la semaine qui comprend la messe du matin et la prière du soir. Et cela arrive

---

142. C.P., 1908.

143. C.P., 1919.

souvent: "Il y en a près de l'église, affirme Langlais, qui passent tout le jour à ne rien faire et qui ne viennent même pas à la messe<sup>144</sup>". Les propos de Tremblay, eux, sont de nature à inquiéter les âmes "indisciplinées". Il apprend à celles-ci "qu'il a été constaté que les personnes près de l'église meurent plutôt sans sacrements que celles éloignées; signe que Notre Seigneur punit celles qui ont été lâches, dit-il<sup>145</sup>". Quelques temps après, il commente la mort d'une dame pieuse du village qui venait à la messe tous les matins et qui a eu le temps de recevoir tous les secours de la religion malgré sa courte maladie. "(...) c'est Dieu qui a parlé, conclut-il<sup>146</sup>". Les exemples du pasteur portent fruits pour un certain temps, mais il doit revenir sur le sujet surtout en certaines occasions: "Il ne vient plus de monde à la messe le matin presque. Le temps des fêtes vous a dérangés? Levez-vous plus matin, il y a plus de 125 âmes dans le village<sup>147</sup>". Quant à la prière du soir, le curé reproche parfois le manque de ponctualité.

Voyons maintenant de quelles manières les paroissiens assistent aux offices et comment le curé s'exerce à les discipliner selon l'éthique chrétienne et les règles du diocèse.

---

144. C.P., 1875.

145. C.P., 1908.

146. C.P., 1908.

147. C.P., 1911.

## 2. LA DISCIPLINE AUX OFFICES

### 2.1 Dans l'église

Le curé se plaint non seulement de la faible assistance aux offices mais également du contexte dans lequel ils ont lieu. Avant et après les offices, la salle paroissiale se remplit de paroissiens - le curé préfère encore cette sorte de rassemblement à celui qui se fait dans les maisons voisines et sur le perron de l'église - ce qui, à son dire, dérange les fidèles en prières<sup>148</sup>. Mais cela ne se fait pas sans inconvénients. Séparée d'une cloison, la salle paroissiale offre deux pièces: l'une assignée aux hommes et jeunes gens, l'autre aux femmes et aux filles. Il arrive trop souvent que les hommes aillent dans la partie réservée aux femmes. Ce voisinage est défendu par le curé. Aussi, ne manque-t-il pas de le rappeler quand on l'informe de cette désobéissance. Hélas! ainsi que Boily nous le rapporte, il y a récidive: "La chose la plus pénible pour un curé c'est la désobéissance des paroissiens. L'automne dernier j'avais défendu aux hommes d'aller dans la salle des femmes et ils ne m'ont pas écouté<sup>149</sup>". Quelques années plus tard, Lauriot constate

---

148. Le curé Dion trouve incommodante les réunions d'hommes aux abords des portes de l'église. "Cela empêche les femmes d'entrer ou de sortir librement". C.P., 1879.

149. C.P., 1880.

le même désordre. Il nomme donc deux constables. Se fondant sur les dispositions du droit paroissial, son successeur Simard investit ces deux représentants de l'ordre du pouvoir d'infliger des amendes. Il s'assure aussi de l'aide des marquilliers et des notables en qui il a placé sa confiance. Malgré ces dispositions, les remarques continuent de s'inscrire comme une tradition dans les Cahiers de prônes.

Ces rencontres avant les offices font s'attarder les paroissiens. Boily déplore le fait "qu'il faut (en) faire entrer de force au commencement des offices et il y en a qui arrivent trop tard. Le matin, dit-il, il y en a qui sont arrivés à la fin de la messe<sup>150</sup>". En 1912, Tremblay juge que le "son de la cloche" ne parvient plus, avant l'office, à faire entrer tous les fidèles. Il décide donc de retarder la messe d'une demi-heure et de donner la communion avant la messe dominicale: "Est-ce que cela va vous faire entrer à temps au commencement des offices, dit-il<sup>151</sup>". Ce même curé défend à quiconque de "se tenir sur la place de l'église ou dans la salle publique, même pendant les vêpres<sup>152</sup>".

Une fois l'office commencé, les retardataires sont avertis de ne pas faire de bruit en entrant. A ce moment, le curé est en mesure de mieux observer l'attitude de ses fidèles.

150. C.P., 1881.

151. C.P., 1912.

152. C.P., 1912.

Même le dos tourné à la nef, rien n'échappe à Boily: "j'entends des voix de femmes qui me distraient beaucoup, je les prie de cesser<sup>153</sup>". Il se rend compte qu'une partie des assistants sont inattentifs au sermon: "Ecoutez donc le curé quand il prêche, vous n'écoutez pas ce qu'on dit. Il y a des têtes dures, il faut répéter souvent les mêmes choses<sup>154</sup>". Il en est ainsi pour beaucoup d'autres remarques. Quel pasteur n'a pas reproché le maintien inconvenant des paroissiens? Quel pasteur n'admoneste pas les parents parce que des enfants vont s'amuser au jubé, "entendent la messe dans les escaliers ou ailleurs<sup>155</sup>"? Tremblay qui s'intéresse particulièrement à eux surveille leurs agissements quel que soit l'exercice religieux: "J'ai remarqué des bancs égratignés par les enfants du village à la prière surtout. Les parents ne les surveillent jamais. Les enfants se mettent en arrière de l'église et ne font pas de prière. Ils regardent tout ce qui se passe et prient bien mal quand ils ne passent pas leur temps à rire ...<sup>156</sup>". Ce curé va jusqu'à soupçonner les enfants de commettre de petits vols dans l'église. Un chapelet ayant été laissé dans un banc, et demeuré introuvable par la suite, lui fait dire: "Que les parents fassent enquêtes auprès de leurs enfants. Ce n'est pas la première fois qu'on se plaint de ces vols<sup>157</sup>".

---

153. C.P., 1880.

154. C.P., 1880.

155. C.P., 1909.

156. C.P., 1909.

157. C.P., 1909.

Tremblay remarque aussi que des "grandes personnes" parlent et s'amusent durant la messe. Il les avertit qu'elles s'exposent à payer l'amende au constable. Pendant les offices du dimanche après-midi, il exige que les fidèles se placent à l'avant de la nef afin qu'il n'ait pas à parler trop fort. Ceux qui restent en arrière ou vont au jubé pour entendre la leçon de catéchisme "s'exposent à ce qu'on les fasse descendre", prévient-il<sup>158</sup>.

Pendant le déroulement des offices, le curé note diverses autres observations. Par exemple, il trouve l'occasion de juger de la tenue vestimentaire. Boily revient souvent sur le sujet au cours de ses deux années de cure à Saint-Hilarion. Nous constatons qu'il lit assidûment, les articles des Ordonnances Diocésaines concernant ce propos. Un dimanche, au début de l'été 1880, il s'en prend aux étrangers en visite: "Pourquoi tant d'étrangers? Ils viennent étaler leurs vanités, distraire les fidèles de cette paroisse". Il ajoute à l'intention de ces visiteurs: "Entendez la messe et les instructions de votre curé, il parle pour vous"<sup>159</sup>. Laurier note "qu'il y a vanité chez les jeunes filles surtout"<sup>160</sup>. Simard s'aperçoit aussi "qu'il y en a trop relativement à l'aisance qu'il y a dans la paroisse"<sup>161</sup>. Lavoie remarque les cheveux frisés, Tremblay les manches courtes.

158. C.P., 1907.

159. C.P., 1880.

160. AAQ., 1884.

161. AAQ., 1899.

Le curé fait également des reproches à ceux dont le comportement lui déplaît. Certains dérangent l'ordre de l'église, soit qu'ils chauffent le poêle, actionnent les toiles de fenêtres, qu'ils retiennent la corde de la cloche ou sonnent... alors que c'est la tâche du bedeau! Avant que l'office ne se termine, il prévient les assistants de ne pas sortir pendant la communion et d'attendre qu'il ait quitté l'autel.

## 2.2 Événements spéciaux

Nous considérons comme spéciaux certains exercices, cérémonies et manifestations liturgiques, parce qu'elles se déroulent à l'extérieur de l'église ou qu'elles revêtent une importance particulière pour la paroisse. Elles méritent notre attention à plusieurs points de vue; leur caractère public, social ou leur dimension hautement spirituelle, selon le cas, oblige le curé à renforcer sa discipline, ne laissant souvent que peu d'initiative à ses paroissiens. Sa responsabilité ecclésiastique et sa réputation de pasteur lui dictent cette conduite. Quels sont ces événements liturgiques spéciaux? Retenons la grande procession extérieure de la Fête-Dieu, la neuvaine des croix de chemins, le pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré et la visite pastorale.

La procession de la Fête-Dieu exige de l'ordre. Cet

même mise en garde est à répéter au début de l'été: "(...) tous les ans on a à se plaindre du peu d'assistance au catéchisme; pourtant, vous êtes obligés de vous instruire sur la doctrine chrétienne<sup>138</sup>, d'affirmer Tremblay<sup>138</sup>.

Une autre cérémonie pour laquelle le curé consacre au-tant sinon plus de vigilance qu'à l'assistance au catéchisme, c'est l'office des vêpres. Il est chanté, à la suite de la grand-messe ou après le catéchisme, selon la saison, afin d'accommoder les paroissiens éloignés de l'église. Or, le curé n'est pas nécessairement récompensé de sa souplesse. Plus de paroissiens que le curé n'en peut tolérer quittent l'église après la messe pour aller fumer<sup>139</sup> et embarrasser les maisons du village<sup>140</sup>. Les cahiers du curé Tremblay nous en apprennent plus que ceux de ses prédécesseurs. Les reproches de ce pasteur montrent qu'il s'interroge sur l'état de leur foi. On peut en juger par cette apostrophe: "Restez donc aux vêpres, c'est le troisième avis. A qui m'adressai-je? Est-ce à des chrétiens?... Quelle raison a t-on de sortir après la messe?... Que les familles du village ferment donc leurs portes<sup>141</sup>". Puis il laisse entrevoir les conséquences de cette négligence pour les générations subséquentes.

---

138. C.P., 1909.

139. C.P., 1901. "On perd les vêpres sans scrupules pour aller fumer...".

140. C.P., 1911.

141. C.P., 1907.

important déplacement de fidèles ne doit pas se transformer en "spectacle profane" comme le rappelle le préambule de L'Appendice au Rituel Romain que le curé lit avant la procession. Elle demande donc une préparation suivie. Le curé charge les constables et les institutrices de veiller à l'ordre parmi leur groupe respectif. Parfois, s'il n'a pas été satisfait, il désigne l'année suivante les noms de ceux qu'il a choisis pour accomplir les tâches nécessaires. Chaque habitant du village doit nettoyer "son bout de chemin", baliser les parcours et décorer "selon ses moyens". En général, la cérémonie paraît bien se dérouler, mais Lauriot nous apprend:

Il y a presque toujours des étourdis qui se tiennent mal, s'amusent pendant la procession. Quoi! Mes frères cette conduite si peu respectueuse, nous la condamnerions dans un pauvre à l'égard d'un riche, dans un soldat à l'égard de son général et nous la supporterions dans un chrétien à l'égard de son Dieu si bon, si aimable. Oh! ne venez pas au triomphe de Jésus-Christ jeunes étourdis, si vous prétendez y trouver de quoi vous divertir, vous amuser mondainement (...) Abaissez vos fronts dans la poussière à la vue de Dieu (...) 162.

La neuvaine des croix de chemins est une autre manifestation collective qui se déroule hors du temple. Cet exercice de dévotion a suscité plusieurs fois des commentaires en raison de son caractère social. Le curé étant absent - seul

---

162. C.P., 1884.

Tremblay visitait ces groupes de dévotion - il lui est plus difficile de surveiller, il s'en remet donc aux parents. Mais quand il donne ses avertissements, ses mises en garde, c'est qu'il a été informé de quelques dérogations: "C'est le temps de faire une neuvaine devant les chemins de croix. Veuillez faire attention à ce que les réunions se fassent avec piété. Il y a eu des désordres publics dans le passé. J'entends qu'il y a eu des assistants qui se sont mal tenus, riant et faisant dissiper les autres... Attention! faites ces prières pour les biens de la terre<sup>163</sup>".

Dans un autre avertissement, nous voyons qu'il craint pour les moeurs des jeunes gens et jeunes filles: "Faites le mois de Marie en réunion si vous voulez, mais en prenant garde qu'il y ait désordre à cause de la réunion des jeunes gens et jeunes filles (...) Aux parents d'y voir, retour ensemble et non pas comme une promenade d'amoureux<sup>164</sup>".

Chaque année, le curé invite ses paroissiens à se rendre à Sainte-Anne-de-Beaupré pour le pèlerinage. Il leur rappelle la grandeur de cet acte de religion et la nécessité de faire ce "voyage de pénitence", de "réparations". Bien que le curé accompagne habituellement les pèlerins, il énumère les règles

---

163. C.P., 1913.

164. C.P., 1923.

à suivre avant le départ, dicte les comportements à adopter en plus de leur inspirer les sentiments de l'événement. Avant 1914, le trajet se fait par bateau puis, par train. Mais laissons donc Lauriot nous décrire ce voyage. Cela nous permettra de juger de l'étendue de sa surveillance:

- Prix du billet aller et retour \$1.00. Point d'enfants, excepté les infirmes pour la guérison desquels on a promis quelques voeux. Ce n'est pas un voyage de plaisir, c'est un voyage de pénitence, de réparation, un acte public de foi, enfin un grand acte de religion. Le prix est si peu élevé (souligné dans le texte qu'un bon nombre doivent et peuvent le faire). - Confession sur le bateau à vapeur, prières, cantiques, chapelets, réflexions salutaires...  
 - Les femmes qui viendront au pèlerinage devront apporter avec elles des hardes chaudes pour que le froid de la mer ne les fatigue pas. Maisons louées: pour les femmes chez M. Gaudreault, pour les hommes chez M. Ths Tremblay. Les femmes devront s'exempter de sortir le soir. Les hommes embarqueront dès que le vapeur sera arrivé, puis les femmes (à 4. Am). Veillez à loger les chevaux et les voitures afin que dans le Bas des Eboulements, on n'ait pas à déplorer les dommages aux grains, etc... Apportez quelques provisions pour manger à bord et quelqu'argent pour pouvoir acheter du thé ou du café ou même prendre votre repas dans les maisons de la Bonne Sainte-Anne. Vous prierez pour le Souverain Pontife, l'Eglise du Canada afin que la foi ne diminue point dans notre paroisse. - Sur le bateau suivez bien attentivement les ordres et les instructions qu'on vous donnera et ainsi qu'à Sainte-Anne... Obéissez aux recommandations<sup>165</sup>.

---

165. C.P., 1884.

La visite pastorale représente sans doute l'événement le plus important pour le curé et sa communauté. Dans une Circulaire au Clergé annonçant sa visite pastorale, Mgr Labrecque s'exprime en ces termes: "(...) l'on ne saurait imaginer ce que vaut une seule visite pour entretenir aux milieux des populations la notion d'autorité, le sentiment du respect, la vivacité de la foi et l'amour du devoir et de la vertu<sup>166</sup>". En conséquence, le curé prépare souvent ses ouailles à cet événement plusieurs semaines à l'avance. Il y va de sa réputation de pasteur. Pour cette raison, il ne néglige aucune précaution. Le plus grand nombre de fidèles est tenu d'assister à l'arrivée de l'évêque et à tous les offices célébrés pendant les deux jours que dure la visite. Ne pas négliger de recevoir les sacrements, de suggérer le curé. Ceux qui désirent s'entretenir avec le prélat doivent suivre en cela les directives du curé. La propreté et l'ornementation comptent également parmi les points auxquels tient le curé. Là où passera l'évêque, pavillons aux maisons, fleurs, courants, balises et chemins nettoyés. À certaines des visites de ce haut dignitaire, il organise des divertissements. En 1889, Lauriot annonce: "Illumination de l'église le soir, feu d'artifice, lundi et mardi soir<sup>167</sup>". À son départ, comme

---

166. Mandement de Mgr Labrecque.

167. C.P., 1889.

à son arrivée, il demande aux gens: "Agenouillez-vous sur vos galeries quand Monseigneur passera (gens du 3<sup>e</sup> rang). Vous pourriez tenir vos voitures prêtes et vous mettre à sa suite<sup>168</sup>". Lors de la dernière visite pastorale sous Lauriot, celui-ci forme une "cavalerie" composée de paroisiens, pour accompagner l'évêque à Sainte-Agnès la paroisse voisine.

### 3. FREQUENTATIONS DES SACREMENTS

Peu de reproches sévères à l'endroit de la fréquentation des sacrements, mais beaucoup plus de rappels à des occasions particulières de l'année liturgique. L'invitation à communier revient souvent. Les occasions suggérées par le curé ne manquent pas: les fêtes d'obligations, les solennités, les Quarante-Heures, les neuvaines attachées à chaque mois de l'année, les retraites, etc. Autant de circonstances où il prend soin de bien faire ressortir les avantages de ce sacrement:

Je vous invite à commencer les 15 samedis de communion en l'honneur de la Sainte-Vierge, c'est le bon temps pendant son mois. J'espère que tout le monde se fera un devoir de venir communier pendant le mois de Marie, n'importe quel jour, pour vous mettre sous la protection de cette bonne Mère, pour gagner l'indulgence plénière du mois et pour vous mettre en état de bien profiter des mérites qu'il y a dans

---

168. C.P., 1917.

les travaux des champs faits sous le regard de Dieu 169.

Nous remarquons aussi que les diverses associations pieuses ont comme fonction de stimuler la fréquentation des sacrements. C'est le cas, notamment, pour les Enfants de Marie et l'Union de Saint-Joseph. Des invitations particulières leur sont faites et d'ailleurs, les règlements de ces sociétés recommandent de fréquenter les sacrements autant que possible. C'est donc un stimulant qui aide le curé à mieux suivre l'évolution spirituelle de ces jeunes paroissiens et paroissiennes qui servent, en quelque sorte, de modèles à la jeunesse de la communauté.

De quelle manière doit-on recevoir les sacrements? Le curé revient souvent sur ce sujet. Nous ne connaissons pas toujours la formulation de ses remarques. Celles qui ont été transcrrites nous donnent une idée du protocole recommandé pour la communion et la confession. Boily demande de "ne pas cracher trop tôt après avoir communie<sup>170</sup>". Tremblay rappelle "qu'il y en a qui n'ouvrent pas assez la bouche, ne tirent pas assez la langue, ne relèvent pas assez la tête et qui ont la moustache trop longue<sup>171</sup>". Une autre fois, il

---

169. C.P., 1909.

170. C.P., 1880.

171. C.P., 1915.

demande de s'habiller proprement de "mettre ses meilleurs habits" pour aller communier. Lauriot, lui, insiste sur les règles de la confession et veille à ce qu'on se tienne assez loin du confessionnal. Dion défend à ses paroissiens de "voler le tour d'un autre" au moment de se confesser<sup>172</sup>. Il interdit le "mélange" des hommes et des femmes aux portes du confessionnal. Simard demande d'employer tous les confesseurs également lors des "concours" de confessions. Tremblay, comme Lauriot, insiste sur le contenu proprement dit de la confession. Ainsi, voyons-nous que chaque pasteur exige ses manières de faire et de dire.

#### 4. PROMOTION DES SOCIETES, OEVRES et LITTERATURE SPIRITUELLE.

Le clergé paroissial tend à promouvoir les associations pieuses, les œuvres, l'aumône et la littérature spirituelle. En examinant les objectifs généraux de ces sociétés paroissiales, nous constatons qu'elles visent directement ou indirectement non seulement à orienter la pratique religieuse, mais aussi la vie quotidienne. Nous pensons à ces deux sociétés actives qui encadrent la jeunesse: les Enfants de Marie et l'Union de Saint-Joseph. Leurs règlements contiennent le

---

172. C.P., 1878.

ferment propre à perpétuer l'ordre social<sup>173</sup>. Le curé invite cette jeunesse à entrer dans ces sociétés dès qu'elle atteint ses quatorze ou quinze ans. Puis il les réunit tous les mois en ne manquant pas de leur accorder beaucoup d'attention lors des grands événements liturgiques.

D'autres sociétés de dévotion existent dans la paroisse; malheureusement, les prêtres nous renseignent peu sur leurs activités. Par contre, nous connaissons les œuvres de Lauriot et Tremblay qui méritent notre attention. Le premier est un zélé fondateur: Société des Messes et de la Tempérance, l'Adoration Réparatrice du Très-Saint-Sacrement, la Confrérie des Enfants de Marie et l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Coeur de Marie, sont établies au début de sa cure, soit en 1883 et 1884. Le second érige la Société du Chemin de la Croix et participe à la fondation de la Ligue du Sacré-Coeur en 1907. Il donne un nouveau souffle à plusieurs autres sociétés dont la Société de Notre-Dame de la Pitié tout particulièrement. Bien que ces sociétés puissent avoir connu des fléchissements, elles paraissent se

173. Voici quelques-unes des règles auxquelles doivent se prêter les membres de la Société des Enfants de Marie: "Toute personne qui désire faire partie de la Société doit:  
 1<sup>o</sup> Remplir fidèlement les devoirs de la religion, tels l'assistance aux offices, la fréquentation des sacrements, etc.  
 2<sup>o</sup> Être obéissante et respectueuse envers les parents et autres supérieurs.  
 3<sup>o</sup> Pratiquer la modestie et l'humilité spécialement dans ses habits. On est exclu de cette société par décision du Conseil pour quelques-unes des raisons suivantes: 1<sup>o</sup> Péchés de scandales, spécialement contre la

maintenir en général. Est-ce par les avantages qu'elles procurent? Ecouteons le curé Tremblay qui, au moment d'établir la Société du Chemin de la Croix en 1908, en fait une véritable assurance pour l'au-delà:

Cette société est facile; elle consiste dans la seule obligation de faire un chemin de croix par semaine à l'église ou chez soi. C'est avantageux, car lorsqu'un des associés meurt, le chemin de la croix de la semaine est fait pour lui par tous les autres membres (3, 4, 600 et plus chemins de croix). J'espère que tout le monde s'y mettra. Depuis l'âge de 10 ans on peut s'inscrire 174.

Le même répète à ses fidèles de s'associer aux œuvres de Notre-Dame de la Pitié. Les membres ne profiteront-ils pas des messes mensuelles dites à leur intention? Il n'est pas rare de constater à l'annonce d'un décès qu'un paroissien participe à deux ou trois sociétés du genre. Le curé se sert de l'occasion pour en rappeler les bienfaits.

La sollicitation des aumônes de la part du curé renvoie à une forme de pratique dont le but est de s'attirer la protection divine: "l'argent pour les bonnes œuvres, estime Lauriot, n'a jamais ruiné personne (...) une aumône à la Bonne Mère si faible qu'elle soit, saura vous attirer sa protection. Dieu ne vous reprochera pas cette dépense<sup>175</sup>". Les quêtes de

---

chasteté. 2<sup>o</sup> Les inimitiés publiques. 3<sup>o</sup> Grossièretés et désobéissances habituelles aux parents. 4<sup>o</sup> La fréquentation des bals, etc." Extrait du Mandement no 17 de Mgr Racine, 8 mai 1880.

174. C.P., 1908.

175. C.P., 1884.

charité, exercices coutumiers dans la vie de cette communauté, permettent souvent au curé de rappeler la nature des profits qu'on y trouve: "Soutenons nos pauvres, l'aumône n'appauvrit pas. Donnez dans l'intention d'obtenir la réussite dans vos élevages d'animaux de basse-cour<sup>176</sup>".

Parfois, la sollicitation prend un caractère plus engageant, voire plus troublant. Nous le découvrons à l'occasion de la visite annuelle des Petites Franciscaines de la Baie Saint-Paul, qui accueillent les indigents, les infirmes et les malades mentaux: "Donnez afin que le bon Dieu vous fasse la grâce de ne jamais avoir besoin de l'hospice de Baie Saint-Paul<sup>177</sup>".

Les indulgences accordées aux exercices religieux sont constamment annoncées. Elles servent à promouvoir les dévotions. Les paroissiens doivent en "gagner" le plus possible. "Une petite mine d'or (...) pour cinq ave<sup>178</sup>", dira le curé. Un chapelet de neuvaine, précise t-il, rapporte 18,500 jours d'indulgences s'il est dit selon la prescription<sup>179</sup>. Des accommodements sont prévus pour ne pas défavoriser les plus éloignés de l'église: "Ils peuvent gagner les indulgences quand même ils n'entendraient pas la cloche. Dites les prières

---

176. C.P., 1907.

177. C.P., 1907.

178. C.P., 1909.

179. C.P., 1917.

en entendant sonner votre horloge, cela donne le même résultat<sup>180</sup>".

Le curé encourage les lectures édifiantes. Il exprime le voeu que chaque famille s'abonne aux Annales de la bonne sainte Anne. En 1887, Lauriot est manifestement mécontent de l'attitude des fidèles; environ vingt-cinq familles n'ont pas payé leur cotisation: "Négligence! s'exclame t-il, hélas! On aime mieux les contes et les histoires, on aime mieux apprendre ou chanter des chansons plus ou moins obscènes<sup>181</sup>". Le curé prête volontiers les Annales de la Propagation de la foi ou celles de la Sainte-Enfance, en recommandant toutefois aux usagers d'en faire une lecture à haute voix, en famille, parce que beaucoup ne savent pas lire. La bibliothèque paroissiale est un autre instrument d'édification. Tremblay insiste sur la nécessité de lire. Il suggère de lire des "vies de saints surtout le dimanche pour entretenir la facilité de lire et se distraire agréablement<sup>182</sup>".

Cette manière de stimuler la piété nous suggère que les paroissiens de Saint-Hilarion pratiquent avec ferveur certaines dévotions dans la mesure où ils en attendent des avantages tangibles. Cela ne nous autorise pas pour autant à conclure

---

180. C.P., 1911.

181. C.P., 1887.

182. C.P., 1911.

au peu de profondeur de la vitalité religieuse. De même, les remarques des curés sur la faible assistance aux offices, pour fonder une semblable conclusion, devraient être complétées par des informations plus précises sur la pratique des sacrements et sur les formes de dévotions qui ont eu cours à Saint-Hilarion.

## CONCLUSION

Quel est le domaine de l'activité sociale où le curé de Saint-Hilarion n'a rien à dire? Investi d'abord d'un rôle religieux, son statut de curé lui confère un pouvoir qui l'habilite à intervenir dans tous les domaines ou presque. Remontons à la source de ce pouvoir: est-ce la foi des paroissiens, le degré d'instruction du clergé, la fonction et les attributs de l'institution ecclésiale dans cette communauté traditionnelle, qui donnent au curé une si grande influence, et lui permettent d'exercer ce contrôle? Il nous semble que c'est un peu tout cela à la fois.

Le prône dominical et les offices religieux en général sont des moyens de communications uniques et extrêmement puissants dans ce type de communauté. Leurs fonctions sont multiples. D'une part, c'est là que le curé, dont le statut lui permet d'être informé des nouvelles émanant de l'intérieur et de l'extérieur de la communauté, joue le rôle d'informateur. Il peut tamiser ces informations, les nuancer, voire les contredire avec l'assurance qu'il aura des auditeurs<sup>183</sup>. Voilà qui consolide les assises de son pouvoir. D'autre part, son instruction et sa formation doctrinale lui fournissent les

---

183. Aussi, à Saint-Hilarion, la chaire est un medium important dont le curé se sert pour mettre ses paroissiens en garde contre les voyageurs qui sont les intermédiaires entre la communauté et l'extérieur.

moyens d'utiliser cette tribune pour élaborer une vision du monde qui peut justifier son statut. Enfin, l'institution ecclésiale, la chaire en particulier, est un lien important de la cohésion sociale de cette communauté. C'est de là que le curé, au moyen de l'annonce des fêtes religieuses, des offices et des bénédictions, scande le rythme des saisons et marque les diverses étapes de la vie quotidienne des paroissiens. Il annonce les naissances, les mariages et les décès et pénètre ainsi au cœur des sentiments intimes des fidèles. Dans cette société quasi autarcique et très croyante, c'est du haut de la chaire que s'organise ordinairement l'entraide dans le malheur et que se mettent en branle les divers mouvements de solidarité. Les chicanes et les disputes entre paroissiens y trouvent aussi des échos, ainsi que les débuts de solutions<sup>184</sup>.

Ces fonctions sociales de l'institution ecclésiale et du curé ne pourraient être sans la foi des fidèles. Le refus de la pratique religieuse telle que proposée saperait donc une base fondamentale de son pouvoir. Ce n'est pas le cas, et le curé s'emploie à activer la pratique religieuse en

---

184. Ajoutons qu'à l'occasion, la chaire est aussi un medium publicitaire. Par exemple, en 1901, le curé annonce: "M.M. Morin & Norbert (sont) agents de la Franco-canadienne en cette paroisse. Cette compagnie d'assurance est hautement recommandée par un grand nombre d'archevêques et d'évêques".

multipliant les confréries et en encourageant les dévotions.

De là, il peut surveiller la pratique des vertus sociales attachées à toutes les formes d'activités de la vie quotidienne de ses paroissiens.

Ce pouvoir a cependant des limites que les Cahiers de prônes ne nous permettent pas d'évaluer avec précision. En général, le curé conseille, reproche, menace s'il le faut, parce qu'une proportion variable de la population demeure inattentive, indifférente, voire revêche à ses directives. Mais quelle proportion? Bien que les remarques du curé ne nous permettent pas plus de précision, il semble qu'à Saint-Hilarion les reproches visent plus qu'une minorité négligeable des habitants.

Enfin soulignons que l'étude des prônes nous a révélé les méthodes, les formes et les styles du contrôle exercé par le curé. C'est ce que nous voulions cerner. Sont-ils exclusifs à cette communauté ou à ces pasteurs? Ce n'est qu'en appliquant ce genre d'étude à plusieurs autres communautés que nous pourrons répondre à cette question.